



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport d'activité

Direction  
de l'administration  
pénitentiaire

---

Laboratoire de recherche  
et d'innovation

---

mars 2021





# SOMMAIRE

## Introduction - 2

<b>La réorganisation de la Direction de l'administration pénitentiaire</b> .....	2
<b>Une année marquée par la crise sanitaire</b> .....	3
<b>Une équipe pluridisciplinaire et des compétences uniques</b> .....	3

## Partie 01

### Concevoir et mettre en œuvre la doctrine scientifique de la DAP .....

#### A. Définir la politique scientifique de la DAP .....

1. Du recueil des besoins à la valorisation des résultats .....	6
<b>L'identification des besoins de connaissances</b> ....	6
<b>La priorisation et le financement des recherches</b> ..	6
<b>L'expertise des projets</b> .....	6
<b>La diffusion et la valorisation des résultats</b> .....	6

#### 2. Aménager les conditions d'accès aux terrains et aux données .....

<b>La DAP, moteur de la réflexion sur l'accès aux terrains et données sensibles</b> .....	6
<b>La protocolisation des modalités de financement des recherches</b> .....	7

#### B. Les partenariats de recherche .....

1. Une coordination forte avec l'administration centrale et les services déconcentrés .....	8
2. Les collaborations scientifiques .....	8

#### C. Un programme de recherches visant à répondre aux grands enjeux actuels .....

1. L'administration pénitentiaire face à la crise sanitaire .....	10
2. Le déploiement de la Loi de programmation et de réforme pour la Justice .....	11
3. La feuille de route Santé-Justice .....	11
4. La lutte contre les violences conjugales .....	13
5. La formation et le retour à l'emploi des PPSMJ ...	14
6. Le renouvellement du protocole Justice-Culture ...	15
7. Les personnels de surveillance : recrutement, formation et évolutions du métier	15
8. La prise en charge de la radicalisation .....	15
9. La gestion de la détention et les politiques pénales .....	16

#### D. La diffusion et la valorisation des résultats de recherche : aider la décision et soutenir les pratiques professionnelles .....

1. Les humanités numériques .....	17
<b>Le site APNET</b> .....	17
<b>Les visites virtuelles</b> .....	18

2. Les événements de restitution .....	19
<b>Des forums désormais accessibles en ligne</b> .....	19
<b>Les journées d'étude internationales (JDI)</b> .....	19
<b>Les groupes de travail (GT)</b> .....	19

3. Des publications aux formats multiples et largement accessibles .....	20
<b>Les « Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques »</b> .....	20
<b>La collection « Travaux &amp; Documents »</b> .....	20
<b>La rubrique « Histoire » de « Étapes, le magazine des personnels de l'administration pénitentiaire »</b> .....	20
4. Les expositions .....	20

## Partie 02

### L'innovation : penser au-delà des cadres, tester et essayer .....

1. L'idéation .....	24
<b>La veille et la prospective</b> .....	42
<b>Les bonnes pratiques</b> .....	24
<b>L'expression de besoin</b> .....	25
2. La conduite de projets .....	26
<b>Les projets 2021</b> .....	26
<b>L'expérimentation de la réalité virtuelle à destination des auteurs de violences conjugales</b> .....	26
<b>Le financement</b> .....	27
3. L'animation .....	28
<b>La démarche de co-construction</b> .....	28
<b>La visibilité internationale</b> .....	28
<b>Les liens avec les « Labs »</b> .....	28
<b>La journée innovation</b> .....	28
4. Calendrier provisoire .....	28

## Partie 03

### Le développement durable : mettre des ressources exceptionnelles au service de l'environnement ....

1. En 2020 : le renouveau du développement durable à la DAP .....	30
<b>La production d'énergie durable et la réduction de la consommation d'énergie</b> .....	30
<b>L'actualisation des modalités de suivi du développement durable</b> .....	31
2. La programmation du développement durable pour 2021 .....	31
<b>Les actions de communication</b> .....	31
<b>La mobilité durable</b> .....	32
<b>L'énergie durable</b> .....	32
<b>Les achats responsables</b> .....	32
<b>Les éco-gestes numériques</b> .....	32
<b>Conclusion</b> .....	32

# INTRODUCTION

*Le Laboratoire de recherche et d'innovation (EX4) est issu de la réorganisation de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) du 29 mai 2019. Sa création s'ancre dans la tradition historique de recherche de la DAP et s'inscrit dans la dynamique de transformation de l'action publique. Le Laboratoire vise à articuler recherche, innovation et développement durable. Il répond à une demande de l'IGJ de créer des « labs » au sein du ministère de la justice sur le modèle des « labs » existant dans d'autres administrations et acteurs publics. Ses missions consistent à identifier les besoins en connaissances et en innovations, accompagner l'expérimentation, promouvoir l'innovation et les pratiques écoresponsables. Sa première année d'existence a été marquée par une actualité intense. Le déploiement de la Loi de programmation de la Justice, la lutte contre les violences conjugales et la crise sanitaire ont entre autres marqué l'année 2020. Le Laboratoire a saisi ce contexte comme une opportunité pour mettre ses savoirs et ses compétences au service de l'administration pénitentiaire au travers de projets innovants : recherches-actions sur l'épidémie de Sars-Cov-2 en détention, projet innovant sur la réalité virtuelle appliquée à la prise en charge des auteurs de violences conjugales ou encore recherche-évaluation sur le dispositif de placement probatoire. Par ailleurs, le Laboratoire a accompagné les services déconcentrés dans la mise en place du nouveau Plan services publics écoresponsables.*

## La réorganisation de la direction de l'administration pénitentiaire

Le Laboratoire de recherche et d'innovation est né de la réorganisation de la DAP. Il s'inscrit dans une sous-direction nouvelle, la sous-direction de l'expertise (SDEX). Cette dernière est dédiée aux besoins d'expertise exprimés par l'administration pénitentiaire sur les questions opérationnelles complexes : harmonisation de l'organisation et qualité de vie au travail, organisation des services, service d'expertise juridique, capitalisation et renforcement qualitatif de la donnée pénitentiaire, projets d'innovation. En d'autres termes, cette sous-direction apporte son soutien aux autres services sur des domaines non directement opérationnels : organigrammes de référence, textes juridiques, données statistiques nationales, évaluation des politiques publiques et innovation, etc. Les objectifs du Laboratoire de recherche et d'innovation répondent à deux ambitions :

- 1/ l'identification des besoins de connaissance, et la production et la valorisation des recherches scientifiques ;
- 2/ la promotion des bonnes pratiques, de l'innovation et du développement durable.

### Arrêté du 29 mai 2019

#### fixant l'organisation de la direction de l'administration pénitentiaire

NOR : JUST1911856A - Version consolidée au 29 novembre 2019

#### IV. - Le laboratoire de recherche et d'innovation :

- contribue, en lien avec l'école nationale d'administration pénitentiaire, à la définition des besoins et à la conduite d'études scientifiques et recherches dans le domaine des sciences sociales, plus particulièrement appliquées aux métiers pénitentiaires ;
- contribue à l'analyse et à la prise en compte, dans la conception des politiques et actions menées par la direction, des résultats de ces études et recherches ; veille à la diffusion du savoir et à la valorisation de ces travaux par l'organisation d'événements, conférences ou colloques ;
- identifie au sein des établissements et services les besoins d'innovation dans le domaine technologique et dans celui des sciences humaines ;
- assure la veille, la prospective, l'expérimentation et l'appui au développement des conditions de travail des personnels, des évolutions de l'exécution des peines et des mesures et d'adaptation des structures pénitentiaires à leurs missions ;
- en lien avec le secrétariat général, évalue et procède à des études prospectives sur l'utilité et la pertinence des technologies, équipements et matériels existants ou innovants, dont il peut valider l'usage, en s'assurant de leur compatibilité avec l'organisation et la réglementation en vigueur ;
- promeut les actions conduites en matière de développement durable.

La création du Laboratoire répond au souhait d'articuler recherche, innovation et développement durable. Il s'agit de faire fructifier les acquis de la recherche scientifique et d'accompagner le déploiement des innovations techniques, technologiques ou organisationnelles avec des évaluations scientifiques. Le développement durable constitue un terrain particulièrement propice à la mise en synergie de la recherche et de l'innovation. Cependant, les champs couverts par l'activité du Laboratoire sont extrêmement divers et renvoient aux problématiques structurantes de l'administration : ressources humaines, immobilier, équipements, métiers, prévention des risques, accès aux droits ou encore gestion de la détention.

### **Une année marquée par la crise sanitaire**

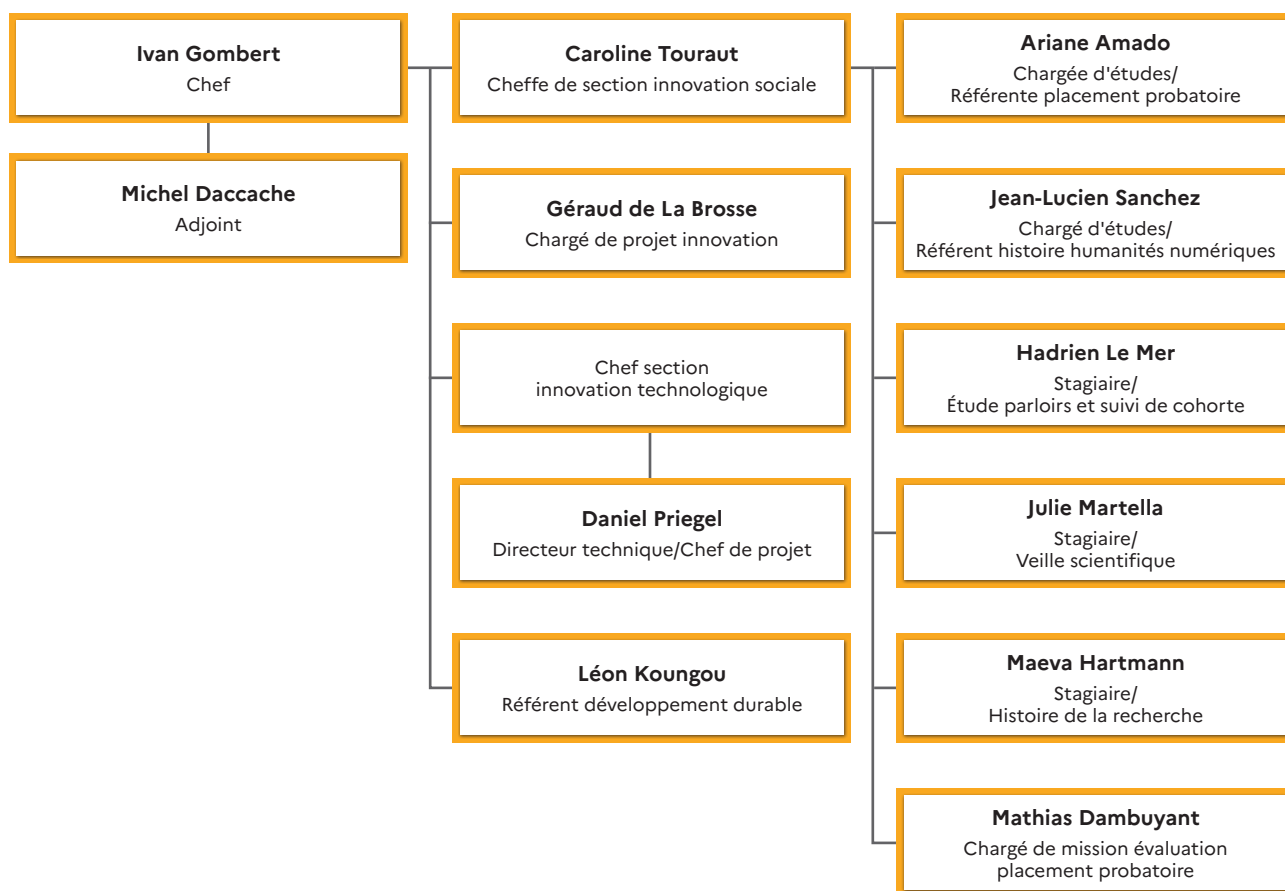
L'année a été marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Sars-Cov-2. Si les enquêtes en détention ont été suspendues au printemps 2020 du fait du confinement, le Laboratoire a réalisé un accompagnement important des équipes de recherche afin qu'elles puissent poursuivre leurs enquêtes en établissements au plus tôt, dans le respect rigoureux des consignes sanitaires. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins de connaissance malgré les impératifs de distanciation sociale, le Laboratoire a déployé des outils de diffusion et de valorisation originaux : webinaires de recherche, développement du site APNET, mise en ligne de vidéos, etc. Enfin, dans le but d'informer l'ad-

ministration et d'accompagner la décision, le Laboratoire a développé et mis en œuvre des recherches ad hoc consacrées à la crise sanitaire portant aussi bien sur les niveaux de contamination, que sur les effets sur le droit pénitentiaire ou la mise en place d'un anneau sanitaire. Pour mener à bien ces travaux, le Laboratoire a mobilisé des guichets de financement inédits et eu recours à des formats de recherche originaux, relevant de la recherche-évaluation et de la recherche-action.

### **Une équipe pluridisciplinaire et des compétences uniques**

Pour atteindre ces objectifs, le Laboratoire dispose de compétences uniques à la DAP. En effet, le Laboratoire associe des agents issus de parcours différents (ingénieurs et chercheurs) afin de développer de fortes synergies pour hybrider les disciplines et multiplier les points de vue. Le Laboratoire est composé de 9 ETP. Il a œuvré au recrutement d'un chef de section innovation, poste vacant depuis mars 2020, et à l'ouverture d'un poste de chef de projet innovations. Le Laboratoire a également recruté un chargé de mission pour l'évaluation du placement probatoire et quatre stagiaires pour répondre à des besoins ponctuels : suivi de cohorte sur les entrants au CP de la Talaudière ; étude sur les femmes en détention ; veille scientifique et suivi des recherches ; exploitation des archives sur la politique scientifique de la DAP.

## Organigramme



# PARTIE 01

---

## Concevoir et mettre en œuvre la doctrine scientifique de la DAP

*La section innovations sociales a pour vocation la définition et l'application de la doctrine scientifique de la DAP. Elle identifie les besoins de connaissance au niveau de l'administration centrale et des services déconcentrés. Elle les traduit ensuite sous forme d'expression de besoins scientifiques. Puis elle inscrit la réponse à ces besoins dans sa programmation scientifique ou celles de ses partenaires. Enfin, elle accompagne les travaux (études et recherches) et valorise les résultats pour qu'ils constituent une aide à la décision et à l'action. La section innovations sociales s'inscrit dans une continuité, celle de l'intérêt constant de la DAP pour la recherche sur les politiques pénales et pénitentiaires. Ce fort investissement se justifie par : la diversité des missions pénitentiaires (sécurité, probation et insertion) telles qu'elles sont définies par la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 ; la complexité des dynamiques professionnelles ; et la nécessité de mieux connaître les publics pris en charge. Les problématiques émergentes, comme la radicalisation violente, ont confirmé cet intérêt pour la recherche et sa nécessité au sein de l'administration pénitentiaire. Ainsi, dès 1958 est créé le Bureau d'études et de documentation qui devient en 2009 le Bureau des études et de la prospective (PMJ5). En parallèle, la DAP se dote en 1964 d'un Centre national d'études et de recherches pénitentiaires (CNERP) qui disparaît en 1983, au moment de la naissance du Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP). En 2015 est créé le Bureau des études et des statistiques (Me5). La question de l'inscription de la recherche dans une démarche descriptive, prospective, d'évaluation ou d'action a accompagné le développement d'un pôle recherche à la DAP.*

# A. DÉFINIR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA DAP

## 1. Du recueil des besoins à la valorisation des résultats

### L'identification des besoins de connaissances

Le Laboratoire élabore la programmation scientifique de la DAP à partir du recueil des besoins auprès des bureaux de l'administration centrale, des services déconcentrés et de l'actualité politique du ministère de la Justice. Pour cela, le Laboratoire s'appuie sur le réseau des référents recherche en DISP. Ces besoins sont ensuite traduits sous forme de projets scientifiques.

### La priorisation et le financement des recherches

Les projets sont ensuite priorisés et distribués entre les différents guichets existants. Le Laboratoire finance certains projets. Les autres peuvent être soumis au GIP-Mission de recherche Droit et Justice ou à la sous-direction des statistiques et des études dans le cadre de leurs programmations annuelles. Enfin, certains guichets de financement spécifiques sont mobilisés dans les circonstances exceptionnelles (ex. : CNRS-attentats, ANR-Covid, etc.).

Pour la période 2019 et 2020 :

- Le Laboratoire a financé 12 recherches ;
- Le Laboratoire a co-financé 11 recherches : 5 avec le GIP-Mission de recherche Droit et Justice (MRDJ) et 6 avec d'autres partenaires (MILDECA, OFDT, etc.) ;
- 4 appels à projet ont été lancés.

### L'expertise des projets

Le Laboratoire expertise l'ensemble des projets de recherche portant sur les enjeux pénitentiaires, qu'il s'agisse des candidatures aux appels à projets qui lui sont soumis directement ou adressés à des partenaires, ainsi que les projets spontanés menés de manière autonome par rapport à l'administration mais qui requièrent un accès aux terrains ou aux données pénitentiaires. Le Laboratoire s'assure de la faisabilité des recherches, en coordination avec les services déconcentrés. Le cas échéant, il produit une autorisation d'accès visant à assurer les meilleures conditions de réalisation des recherches sur les sites

étudiés, avec une attention toute particulière au respect des missions et de la déontologie du service public pénitentiaire ainsi que de la sécurité des personnels pénitentiaires et des PPSMJ. Par ailleurs, une vigilance particulière est apportée à la question des données personnelles et sensibles, le ministère de la Justice étant corresponsable du traitement des données qu'il divulgue.

### La diffusion et la valorisation des résultats

Enfin, le Laboratoire assure la diffusion et l'appropriation des résultats par l'administration. Il a en ce sens un rôle de médiation scientifique et de traduction qui se manifeste à travers différents modes de restitution des résultats : fiches projets ; événements (forums, colloques et journées d'études internationales) ; publications (Cahiers et collection Travaux & Documents). Les résultats – les rapports de recherche, notamment – sont rendus accessibles sur le site APNET du Laboratoire. Enfin, le Laboratoire établit et adresse régulièrement aux bureaux de la DAP des veilles analytiques sur des thèmes relevant de leurs compétences respectives.

## 2. Aménager les conditions d'accès aux terrains et aux données

### La DAP, moteur de la réflexion sur l'accès aux terrains et données sensibles

La question de la protection des données personnelles et sensibles est devenue en quelques années un enjeu majeur pour la recherche. En effet, les chercheurs se doivent de respecter les enquêtés du point de vue du recueil et de l'exploitation de leurs données. De même, les administrations se doivent de protéger les libertés fondamentales des personnes dont elles ont la responsabilité. En ce qui concerne la recherche sur des sujets pénitentiaires, plusieurs points se sont avérés sensibles : l'accès aux structures pénitentiaires ; la consultation des dossiers pénitentiaires ; l'obtention de données statistiques collectées par le ministère de la Justice ; les méthodes d'enquête (ex. : questionnaires diffusés via des tablettes en détention) ; les enquêtes sur des publics spécifiques ou peu nombreux ; le croisement des bases de données ; etc.





« Les données sensibles forment une catégorie particulière des données personnelles.

Ce sont des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique ».

(Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Face à ce constat, et afin de protéger l'administration, les chercheurs et les enquêtés, le Laboratoire a mené une importante réflexion juridique, déontologique et éthique. L'objectif de cette démarche est de permettre la réalisation de recherches tout en respectant le Règlement européen de protection des données personnelles et la directive Police-Justice n°640/2016. Les agents du Laboratoire se sont formés au RGPD et ont acquis une expertise en matière de protection des données pénales et personnelles. Le Laboratoire a ainsi contribué à l'établissement d'une doctrine de protection des données à la DAP.

À ce titre, le Laboratoire a été à l'initiative d'un groupe de travail interdirectionnel pour réfléchir à ces questions, en collaboration avec le Secrétariat Général (Bureau informatique et liberté, BIL) la déléguée à la protection des données (EX2) et la sous-direction de la statistique et des études près du ministère de la Justice. Dans le cadre de ce GT, un rapprochement a été opéré avec la direction des affaires juridiques du CNRS. En lien étroit avec la déléguée à la protection des données de la DAP, le Laboratoire encadre au quotidien l'accès des chercheurs aux données pénales protégées par la directive Police-Justice n°640/2016. En outre, le Laboratoire a travaillé à la rédaction d'un formulaire d'engagement des chercheurs dans la protection des données personnelles qu'ils recueilleraient au cours de leurs terrains d'enquête en milieu fermé ou ouvert. Outre les données personnelles, se pose la question des terrains sensibles. La sociologie désigne par l'expression terrains sensibles les espaces exceptionnels, déviants, potentiellement dangereux, qui relèvent d'enjeux sociopolitiques cruciaux qui suscitent une demande sociale forte. Le Laboratoire a développé des outils qui permettent l'accès pour la recherche aux terrains sensibles – et notamment aux établissements pénitentiaires – tout en assurant le respect et la sécurité des chercheurs, des personnels pénitentiaires et des personnes placées sous main de Justice. Le Laboratoire, en collaboration avec le Conseil Scientifique sur les Processus de Radicalisation (COSPRAD), a notamment rédigé une convention type d'accueil des chercheurs travaillant sur les questions liées à la radicalisation islamiste.

## La protocolisation des modalités de financement des recherches

La DAP et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) font le constat commun de nombreuses difficultés dans le financement des recherches par les directions du ministère. En effet, les modalités de soutien aux recherches paraissent instables dans le temps et hétérogènes d'une direction à l'autre. Cette situation expose à des risques de différentes natures contre lesquels l'administration doit se prémunir. Le Laboratoire est à l'initiative, avec la DPJJ, de la préparation d'un groupe de travail (GT) consacré aux modalités de financement/conventionnement avec les entités de recherche. Ce GT vise trois objectifs :

- 1/ objectiver les bonnes pratiques ;
- 2/ harmoniser les procédures de financement ;
- 3/ co-construire des outils pérennes (notamment des modèles de convention adaptés à chaque cas et des guides pratiques pour les marchés publics). Il sera mené en étroite collaboration avec Fatiha Gas, responsable du Pôle Innovation et Prospective du Secrétariat Général dont la tâche est d'harmoniser les pratiques au sein du ministère de la justice.

## Perspectives 2021

Le laboratoire œuvre à la création d'un conseil scientifique (COS) de la DAP. Le COS pourrait être une instance d'expertise, de conseils et de propositions chargée d'éclairer l'élaboration de la programmation scientifique annuelle de la DAP. Le COS réunirait des acteurs décisionnaires de la DAP et des chercheurs représentants de plusieurs disciplines et ayant des compétences reconnues dans le champ pénitentiaire. La création d'une telle instance viserait plusieurs objectifs :

- 1/ protocoliser et objectiver les modalités d'élaboration de la programmation scientifique de la DAP ;
- 2/ valoriser les activités de recherche du laboratoire ;
- 3/ renforcer les partenariats avec les universitaires.

Outre la mise en place d'un COS, le Laboratoire procédera en 2021 à la déconcentration d'une partie de ses activités administratives de suivi des recherches et à l'élaboration de nouveaux outils de pilotage (ex. : cartographie des recherches sur la radicalisation et outil partagé avec les services déconcentrés).

## B. LES PARTENARIATS DE RECHERCHE

### 1.

#### Une coordination forte avec l'administration centrale et les services déconcentrés

La définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'AP associe étroitement les services centraux et déconcentrés.

Il s'agit en effet :

- 1/ de faire remonter les besoins de connaissance en centrale et sur les terrains ;
- 2/ de co-construire les sujets et les méthodologies de recherche ;
- 3/ de garantir la qualité scientifique et le bon déroulement des recherches, notamment en milieu fermé. Pour ce faire, le laboratoire travaille en étroite collaboration avec :

##### — L'administration centrale

Le Laboratoire met en place de nombreuses recherches en co-pilotage avec les autres bureaux afin de répondre à des besoins de recherches sur les dispositifs qu'ils mettent en œuvre ou afin de disposer de meilleures connaissances sur leurs champs de compétences. Il s'agit en particulier de développer des outils d'évaluation des politiques mises en œuvre.

##### — Les services déconcentrés

Le Laboratoire anime un réseau de référents en DISP et mène par ailleurs des projets de recherches et des actions de valorisation en lien étroit avec les DISP.

- La MOM a suscité une recherche sur la **pertinence d'une prise en charge spécifique des populations outre-mer** financée par la DAP et encadrée par le laboratoire. Le rapport final de cette recherche coordonnée par Yoram Mouchenik, professeur à l'Université Paris 13, a été remis en fin d'année 2020 et a fait l'objet d'une valorisation auprès des agents à travers une restitution effectuée dans le cadre d'une synthèse, d'une mise en ligne sur le site APNET, d'un Forum de la DAP et la publication prochaine d'un Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques.
- De même, le Laboratoire a participé à l'opération « **Adieu Baumettes** » organisée par la DISP de Marseille. Le CP des Baumettes a été ouvert à la visite du 18 septembre au 30 novembre 2019 et le laboratoire a réalisé une exposition dédiée à l'his-

toire de l'établissement en collaboration avec les archives départementales des Bouches-du-Rhône et le musée d'histoire de Marseille.

##### — L'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)

Par ailleurs, le Laboratoire a initié en 2020 en lien avec le département des archives, de la documentation et du patrimoine du secrétariat général et avec l'ENAP un projet inédit visant à recenser l'ensemble du patrimoine mobilier de l'administration pénitentiaire. Une note a été adressée le 30 juin 2020 aux DISP et à l'ENAP concernant cette opération d'inventoriage et de récolement du patrimoine mobilier de l'administration pénitentiaire. Il s'agit de l'application d'une circulaire du Premier ministre en date du 15 avril 2019 sur la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations qui indique que chaque administration doit tenir un inventaire détaillé et exhaustif de l'ensemble des biens du domaine public mobilier présentant « un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique » (article L.212-1 du code général de la propriété des personnes). À cet effet, le Département des archives, de la documentation et du patrimoine du ministère de la Justice, via la mission du Patrimoine mobilier, organise un inventoriage de tous les biens mobiliers conservés actuellement par les différentes directions du ministère de la Justice. Cet inventaire sera à terme accessible dans une base de données consultable en ligne sur le site du ministère de la Justice et dans la base « HUGO. Patrimoine des lieux de justice » sur le site Criminocorpus (<https://hugo.criminocorpus.org/fr/>).

### 2.

#### Les collaborations scientifiques

##### — Approfondissement des liens avec la recherche académique

Le Laboratoire s'appuie sur un important réseau académique, qu'il alimente et anime. Ce réseau est actuellement composé de :

- 6 laboratoires de recherche en droit ;
- 30 laboratoires de recherche en sociologie ;
- 93 laboratoires de recherche en histoire ;
- 11 laboratoires de recherche en psychologie.

### Un renforcement des partenariats avec les laboratoires de droit

*En 2020, le Laboratoire a développé plusieurs partenariats avec des équipes de recherche en droit tels que l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne à l'Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne, l'Université de Bordeaux ou encore l'Université d'Aix-Marseille. Les liens partenariaux sont essentiels pour diffuser des recherches et susciter de l'intérêt sur des sujets de recherche utiles à la DAP. Ces partenariats aident également à faire connaître les missions du Laboratoire de recherche et innovation auprès des universités de droit, en particulier en ce qui concerne l'ouverture au terrain. En cela, le laboratoire accompagne et soutient de nombreuses recherches en droit. Le développement d'un réseau de laboratoires partenaires permet aussi de prendre part aux montages de projets sur des questions juridiques relatives au domaine pénitentiaire. La mise en place de ces partenariats a permis de favoriser l'échange entre les universités et l'institution dans l'élaboration normative. C'est dans ce cadre que le Laboratoire s'est tourné cette année vers les laboratoires de droit partenaires pour demander leur expertise sur une question de droit posée par le bureau de l'expertise juridique à la DAP : les fouilles incorpore. A partir des différentes réponses reçues, Le Laboratoire a organisé à la DAP un groupe de travail spécifique portant sur cette question de droit et rassemblant les différents universitaires ainsi que des représentants des bureaux concernés près de la Direction de l'administration pénitentiaire et d'autres directions du ministère de la Justice. Le groupe de travail vise la rédaction d'instruments normatifs prenant en compte les dernières recherches réalisées sur cette question.*

En 2020, le Laboratoire a notamment travaillé en lien avec les laboratoires suivants :

- **CESDIP** : Le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) est une unité mixte de recherche du CNRS (UMR 8183). Le CESDIP est spécialisé dans le champ des institutions pénales et des déviations et a pour tutelle le CNRS, le ministère de la Justice, l'université de Versailles Saint-Quentin et l'université de Cergy-Pontoise. Caroline Touraut et Jean-Lucien Sanchez, respectivement cheffe de section et chargés d'études, sont également chercheurs associés au CESDIP.
- **Clamor** : Le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR) est une unité mixte de service (UMS 3726) qui a pour tutelle le CNRS et le ministère de la Justice. Le CLAMOR édite les contenus de la plateforme scientifique Crimino-corporus et est en partie financé par le Laboratoire à hauteur de 5 000€ de subvention par an. Le Laboratoire et le CLAMOR réalisent de nombreux contenus dans le domaine des humanités numériques visant à promouvoir l'histoire et le patrimoine pénitentiaire. Le partenariat vise notamment à mettre en valeur le patrimoine et la culture pénitentiaire via le site « criminocorpus ». Jean-Lucien Sanchez est membre correspondant du CLAMOR.
- **IRIS** : L'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux est une unité mixte de recherche (UMR 8156-U997) qui a pour tutelle l'EHESS, le CNRS, l'Inserm et l'Université Sorbonne Paris Nord spécialisée en anthropologie, sociologie, histoire, droit, science politique, santé publique et médecine légale.
- **INED** : L'Institut national d'études démographiques (Ined) est un organisme public de recherche spécialisé dans l'étude des populations, partenaire du monde universitaire et de la recherche au niveau national et à l'international. L'INED compte des chercheurs spécialistes de la prison ou ayant des spécialités sur des

thématiques spécifiques relevant des missions de la DAP. En 2020, un partenariat a été mis en place avec Mathieu Trachman, spécialistes de la prise en charge des auteurs de violences conjugales, qui coordonnera un travail de recherche sur le placement probatoire.

- **Sciences Po Saint-Germain-en-Laye** : trois projets ont été développés en étroite collaboration entre l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye et le laboratoire en 2020 : une recherche sur le vote en prison réalisée sous la direction de Céline Braconnier ; l'accueil d'une étudiante de niveau master 1 (Camille Chopart) pour un stage de 6 mois qui a donné lieu à un mémoire de recherche sur les femmes incarcérées ; une recherche sur la pauvreté des détenus en collaboration avec Emmaüs.

#### — Collaborations avec les instances de la recherche dans le champ de la Justice

Le Laboratoire s'inscrit également au cœur d'un vaste réseau de partenaires de recherche dans le domaine de la Justice. Ceux-ci fonctionnent comme des ressources sur les plans du financement et du pilotage de la recherche. Les principaux partenaires sont :

- L'ENAP, Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire (CIRAP) ;
- Le GIP-MRDJ, Groupement d'intérêt public-Mission de recherche droit et justice ;
- La SDSE, Sous-direction des statistiques et des études ;
- L'OFDT, Observatoire français des drogues et des toxicomanies ;
- Le COSPRAD, Conseil scientifique sur les processus de radicalisation ;
- Le CIPDR, Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- L'AFHJ, Association française d'histoire de la justice ;
- L'ORD, Observatoire de la récidive et de la désistance ;
- L'ONDRP, Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales.

## C. UN PROGRAMME DE RECHERCHES VISANT À RÉPONDRE AUX GRANDS ENJEUX ACTUELS

Le programme des recherches lancées en 2019-2020 vise à répondre aux grands enjeux contemporains auxquels l'administration pénitentiaire doit faire face, qu'il s'agisse de la crise sanitaire, de l'actualité de la Justice, ou de la question des violences conjugales. Au-delà de cette actualité, cette programmation a pour vocation de traiter des problématiques transversales portant sur les métiers pénitentiaires ou le sens de la peine.

### 1. L'administration pénitentiaire face à la crise sanitaire

En réponse à la crise sanitaire, le Laboratoire a élaboré une feuille de route scientifique relative à l'impact de l'épidémie de Sars-Cov-2 en détention et à sa gestion par l'administration pénitentiaire. Il s'agit à la fois de mieux mesurer les effets de cette crise sur un strict plan sanitaire ; d'analyser les réponses apportées par l'administration ; d'étudier les évolutions des pratiques professionnelles en situation de crise ; de formuler des recommandations et de produire des outils dans l'éventualité d'un rebond épidémique ou d'une nouvelle crise liée à une zoonose.

#### Ainsi, le Laboratoire a lancé et/ou financé plusieurs recherches :

##### — Étude épidémiologique de prévalence dans les établissements pénitentiaires - COVIDET.

Dir. Guillaume Mellon, EPSNF/Hôpital Necker (2020-2021). Cette recherche en santé publique vise à produire une étude de prévalence du SARS-CoV-2 dans la population détenue. Les résultats permettront la mise en place d'actions de santé publique et de mesures de protection. L'objectif de cette recherche est également de comparer cette prévalence à celle de la population générale ce qui constituera un élément important dans l'évaluation de l'efficacité de l'anneau sanitaire mis en place par la DAP.

##### — Étude sur l'acceptation sociale des campagnes de dépistage massives- COVIPRI (étude ancillaire à COVIDET).

Dir. Lara Mahi et Vincent Rubio, Université Jean Monnet (2020-2021). Cette étude sociologique vise à éclairer les raisons de l'acceptation ou du refus par les personnes détenues de la réalisation d'une campagne de

dépistage massive. Ainsi, elle évaluera l'acceptabilité et la faisabilité de la mise en œuvre de mesures sanitaires en temps de crise épidémique, ce qui présente un intérêt particulier pour l'élaboration de stratégies de gestion de détention, de prévention des risques ou de vaccination.

##### — Histoire des épidémies et de la gestion des crises sanitaires à l'administration pénitentiaire.

Étude historique réalisée par Jean-Lucien Sanchez, chargé d'études au Laboratoire. Un dossier «Épidémies, crimes et justice» a été proposé par le Laboratoire à la revue Criminocorpus. Celui-ci a été accepté et l'appel à communications a permis de sélectionner 14 contributions historiques. Jean-Lucien Sanchez a proposé un article intitulé «L'histoire de la politique de lutte contre les épidémies carcérales conduite par l'administration pénitentiaire à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle» qui donnera également lieu en 2021 à la publication d'un *Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques*.

#### Par ailleurs, le Laboratoire accompagne trois recherches portant sur la crise sanitaire :

##### — La prise en compte du climat pénitentiaire par la règle de droit dans le contexte de la crise sanitaire.

Dir. Evelyne Bonis et de Virginie Peltier, Université de Bordeaux. Cette recherche juridique vise à dresser un bilan des mesures prises en établissements pour gérer la crise du Covid-19 et de leur contribution au maintien d'un climat pénitentiaire serein. À plus long terme, la recherche ambitionne de contribuer à la mise en place d'outils juridiques susceptibles d'être mis en place dans un contexte de gestion de crise sanitaire en établissements pénitentiaires.

##### — Enquête exploratoire sur les inégalités sociales dans le contexte de l'épidémie de Sars-Cov-2.

Par Didier Fassin, chaire annuelle de santé publique au Collège de France. Ce travail interroge les enjeux liés aux inégalités sociales en détention dans le cadre de la crise sanitaire.

##### — Comparaison internationale des réponses apportées à la crise sanitaire en milieu pénitentiaire.

Dir. Daniel Fink, Université de Lausanne. L'étude porte sur l'ensemble des mesures contre la pandémie adoptées et appliquées en milieu pénitentiaire, leur acceptation, les résistances à leur rencontre, leur efficacité et leurs effets sur le territoire européen.

## 2. Le déploiement de la loi de programmation et de réforme pour la justice

Fruit d'un long processus de discussion (chantiers de la justice et concertation avec les différents acteurs de la Justice), la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a été publiée au *Journal Officiel* le 23 mars 2019. Ses objectifs sont de simplifier et clarifier les procédures, recentrer le juge sur sa fonction première, renforcer la proximité et la qualité de la justice, mieux protéger les victimes, lutter contre la délinquance du quotidien et prévenir la récidive. Cette loi prévoit un ensemble de dispositifs législatifs et des programmes de prises en charge innovants qui feront l'objet de recherches évaluatives mises en œuvre par le laboratoire, notamment :

### — Recherche-évaluation sur les programmes de prise en charge des courtes peines.

En coordination avec le département des parcours de peine (IP1) et l'ENAP, il s'agit d'évaluer la mise en place de programmes destinés au public courte peine (ADAPT et REPERE) dans le cadre d'une commande garde des Sceaux et dans le contexte de la LPJ. L'évaluation portera aussi bien sur les dimensions *ex ante* (production des outils) qu'*ex post* (appropriation par les usagers, ergonomie, impact sur les court et moyen termes).

### — La mise en œuvre du TIG : enquête sur l'expérience des tuteurs.

Dans le cadre de la préparation du Conseil de la Statistique et des Études (CSE), la sous-direction des études et des statistiques (SDSE) consulte chaque année les directions du ministère de la Justice afin d'identifier les thématiques de recherche prioritaires pour l'année suivante. En 2019, les directions du ministère, suite à une proposition initiale du laboratoire, se sont entendues sur la nécessité de lancer une enquête dite « de satisfaction » sur le travail d'intérêt général (TIG). Ce projet d'enquête s'inscrit en effet pleinement dans la logique de la loi de programmation pour la justice qui place le TIG au cœur des réponses pénales et des dispositifs visant à lutter contre la récidive et à favoriser la réinsertion. Le projet d'enquête porte sur l'activité et l'expérience des tuteurs de « TIGistes »

dont le rôle est fondamental dans le développement et la réussite du dispositif : raisons de leur engagement, conditions d'exercice de l'activité, freins, leviers, rapports avec les autorités judiciaires, etc. Cette proposition a été retenue par le CSE pour 2020 mais sa mise en œuvre a été repoussée à 2021 pour des raisons techniques et du fait de la crise sanitaire.

## 3. La feuille de route Santé Justice

Le ministère de la Justice et le ministère des Solidarités et de la Santé ont signé en juillet 2019, une feuille de route « Santé des personnes placées sous main de Justice 2019-2022 » comprenant 28 actions pour promouvoir la santé des PPSMJ qui cumulent souvent des difficultés d'ordres sanitaire, économique ou social, alors que la santé est un facteur de réinsertion primordial. La feuille de route 2019-2022 fixe 5 priorités :

- 1/ Mieux suivre l'état de santé global des détenus ;
- 2/ Développer la prévention et la promotion de la santé auprès des détenus ;
- 3/ Améliorer l'accès aux soins des personnes détenues ;
- 4/ Repérer et prendre en charge la dépendance en milieu carcéral ;
- 5/ Assurer la continuité de la prise en charge à la sortie de la détention. Dans ce cadre, le laboratoire accompagne plusieurs recherches en sciences humaines et sociales, et en santé publique visant à mieux connaître les pathologies rencontrées par les PPSMJ et à proposer des dispositifs de prise en charge adaptés.

### Santé mentale des personnes détenues :

#### — Étude sur la santé mentale de la population carcérale sortante (SPCS).

Dir. Pierre Thomas, F2rsmpsy (2019-2022). Cette étude en psychiatrie va permettre de mesurer la prévalence des troubles psychiatriques chez les sortants de prison en réalisant des questionnaires auprès de 800 personnes détenues à quelques semaines de leur sortie. Elle va ainsi permettre de décrire et d'évaluer le parcours de soins et d'accompagnement pendant la détention et à la libération.



### — Prévalence et évolution des troubles psychologiques en détention (Prisme).

Dir. Karine Chevreul, Inserm, 2019-2023. Cette recherche en santé publique vise à mesurer le taux de prévalence des troubles psychiatriques des personnes entrant en détention et à évaluer l'impact de la prison sur la santé mentale des détenus en assurant un suivi longitudinal sur 2 ans.

## Addictions

### — Le Tabagisme en établissement pénitentiaire (TABAPRI).

Dir. Karine Chevreul (INSERM), Caroline Protais (OFDT), Clément Picot-Ngo (INSERM/OFDT). Cette recherche interventionnelle en santé publique a pour ambition d'analyser la consommation de tabac en détention, de mettre en place des dispositifs de réduction de la consommation en établissement et d'en évaluer l'impact sur les personnes détenues et sur les personnels.

### — L'addiction aux jeux d'argent en prison : carrières, pratiques et représentations du jeu des détenus d'une maison d'arrêt dans le nord de la France.

Aymeric Brody (sociologue, docteur de l'Université Sorbonne Paris Cité). En collaboration avec l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), l'objectif de cette nouvelle recherche est d'investiguer un sujet qui n'a encore jamais été étudié dans le contexte français : l'addiction aux jeux d'argent en prison. Pourtant, depuis une trentaine d'années, plusieurs études internationales ont abordé ce sujet comme un problème de santé publique, soulignant notamment le caractère criminogène de cette problématique de l'addiction au jeu et son lien avec la carrière criminelle de nombreux détenus. Se pose ensuite la question de la prévalence des pratiques de jeux d'argent au sein même de la prison, l'existence de ces pratiques pourtant formellement interdites ayant été démontrée à plusieurs reprises dans des contextes différents. L'enquête sociologique sera composée d'un volet quantitatif, à travers la diffusion d'un questionnaire permettant de mesurer à la fois la prévalence de l'addiction aux jeux d'argent chez les détenus et de la pratique de ces jeux en prison, et d'un volet qualitatif, via la réalisation d'une dizaine d'entretiens centrés sur la carrière criminelle des

détenus se définissant comme joueurs, sur leurs éventuelles pratiques du jeu durant leur incarcération et, plus largement, sur leurs motivations à jouer et leurs représentations du jeu.

## Prise en charge des malades en détention

### — Comparaison européenne sur la fin de vie en prison.

Dir. Aline Chassagne (CHRU Besançon). Ce projet concerne 7 pays (6 pays européens et l'Australie). La recherche a d'abord permis un travail sur un corpus de documents législatifs pour identifier les mesures relatives à la prise en charge de la fin de vie en prison. L'enquête se poursuit actuellement par la mise en place d'un volet qualitatif. Partant d'entretiens avec les professionnels, la recherche entend analyser leurs pratiques et les difficultés qu'ils rencontrent dans la prise en charge d'un public sous main de justice en fin de vie.

### — Capri : cancer en prison : vécu et prise en charge des personnes atteintes de cancer en milieu carcéral.

Dir. Philippe Combessie (Université Paris Nanterre). Au croisement de la sociologie de la prison et de la sociologie du cancer, ce projet vise à comprendre l'expérience du cancer en prison. D'une part, en saisissant les contraintes et les éventuels bénéfices qu'implique l'incarcération en matière de prise en charge et de vécu du cancer, et d'autre part en mettant en lumière les effets propres du cancer sur la mise en œuvre du soin en prison et, plus généralement, sur l'univers carcéral, en termes d'économie interactionnelle, d'inégalités et de trajectoire institutionnelle. La méthodologie repose sur une enquête de terrain socio-anthropologique par questionnaires, des observations et des entretiens auprès des personnes détenues et des personnels de surveillance.

### — L'expérience carcérale du handicap en prison.

Yana Zdrakova (CNAM/CNRS). Le Laboratoire a fait connaître aux bureaux compétents cette recherche sur le handicap en prison dont les analyses et ses recommandations seront mobilisées dans les réflexions actuelles sur la redéfinition de la politique pénitentiaire et partenariale de prise en charge du handicap.

#### 4. La lutte contre les violences conjugales

Dans la suite du Grenelle des violences conjugales, le ministère de la Justice a entrepris d'importants chantiers relatifs à la prise en charge des auteurs et des victimes. En coordination avec Isabelle Rome, Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes, le laboratoire a pris une place importante dans ce processus. D'une part, il a présenté dans le cadre de groupes de travail organisés par la HF les recherches en cours sur ces enjeux. D'autre part, il a proposé et mis en place plusieurs études visant à évaluer les dispositifs d'application tout au long de leur déploiement afin de s'assurer de leur efficacité tant du point de vue des professionnels que des usagers. Ainsi, il a conçu et piloté deux projets qui croisent innovation et évaluation des politiques publiques. L'un porte sur le placement probatoire des personnes suspectées pour des faits de violence conjugale et l'autre sur l'utilisation de la réalité virtuelle dans les programmes de prise en charge des personnes détenues condamnées pour des faits dont la circonstance aggravante de violences conjugales a été invoquée.

##### — Recherche-évaluation sur le placement probatoire des auteurs présumés de faits de violence conjugale.

Le contexte est celui des nouvelles dispositions prévues à l'article 138 alinéas 17 et 18 du code de procédure pénale qui confèrent la possibilité pour le juge d'instruction ou le juge des libertés et de la détention d'assortir le contrôle judiciaire d'une mesure de placement probatoire dans un hébergement prévu à cet effet hors du logement conjugal. Ce placement probatoire serait exécuté sous le contrôle du service pénitentiaire d'insertion et de probation en partenariat avec des associations locales. Cette prise en charge permettrait d'assurer une continuité du suivi social et psychologique entre la période présente et post-sentencielle. Deux sites mèneront cette expérimentation : Nîmes et Colmar. Ce dispositif est supervisé par le Département des parcours de peine (Section de la politique des prises en charge - bureau IP1) de la DAP. Dans ce cadre, le laboratoire accompagne la mise en place de ce dispositif par une recherche-évaluation pluridisciplinaire comprenant trois volets : juridique, psychologique et sociologique.

En collaboration avec les bureaux métiers et les terrains, la recherche vise à interroger les leviers et freins juridiques, l'impact sur les personnes prises en charge et les victimes ainsi que l'appropriation du dispositif par les personnels. Les volets juridique et sociologique de la recherche ont débuté en novembre 2020, avec des résultats intermédiaires prévus en mars et finaux en octobre 2021. La recherche sera assurée par Raphaële Parizot et Audrey Darsonville (professeures de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nanterre) et par Mathieu Trachman (sociologue et chargé de recherche à l'INED). La DAP a par ailleurs recruté Mathias Dambuyant (sociologue) en tant que chargé de mission pour l'évaluation du placement probatoire dans son volet sociologique. Le volet psychologique de la recherche débutera en juin 2021 pour des résultats intermédiaires en janvier et finaux en avril 2022. La réunion plénière qui inaugurera cette recherche a eu lieu le 14 janvier 2021 prochain au ministère de la Justice en présence d'Isabelle Rome.

Concernant le volet juridique et eu égard au caractère expérimental du dispositif, l'objectif de la recherche sera d'analyser si cette mesure peut être ordonnée pour tout type de peine et tout type d'infraction indistinctement de sa gravité (dépassant même le cadre des violences conjugales en imaginant le dispositif comme une véritable alternative au placement en détention provisoire). La recherche devra également réfléchir au type de voie procédurale par laquelle concevoir la notification de la mesure (PV, convocation à délai différé dans le but de réaliser une expertise psychiatrique avant l'audience...). Il s'agira aussi de mettre en perspective le délai de ce placement probatoire par rapport au délai de la procédure pénale. Plus largement, la recherche questionnera l'impact de cette mesure sur l'audience correctionnelle ainsi que le rôle du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention. De même, la recherche interrogera le rôle du parquet dans cette mesure qui est pensée comme étant une véritable alternative à la détention provisoire. La recherche aura pour objectif d'examiner les modifications que cette mesure peut engendrer sur le rôle du service pénitentiaire d'insertion et de probation qui sera amené à intervenir ab initio en milieu ouvert pour une personne présumée innocente. Enfin, nous souhaiterions que la recherche s'inscrive en droit comparé pour savoir si une telle mesure existe à l'étranger et le cas échéant, en connaître son fonctionnement.

Concernant le volet sociologique et eu égard au caractère expérimental du dispositif, l'objectif de la recherche sera d'analyser le profil des auteurs présumés hébergés au sein de ces sites ainsi que le profil des victimes présumées de ces personnes. Il conviendra également de s'intéresser à l'appropriation de cette mesure par les professionnels (SPIP mais aussi magistrats, parquets et associatifs). Il s'agira aussi d'analyser la compréhension de la mesure par ceux qui en bénéficient (comment les personnes hébergées vivent-elles cette mesure ? Comment la comprennent-ils ? Quels apports en tirent-ils ? En quoi leur apparaît-elle contraignante ? Etc.). Enfin, il y aura un examen de l'impact de ce dispositif à court terme sur le foyer familial.

— **« Proof of concept » et évaluation de l'usage de la réalité virtuelle dans la prise en charge des auteurs condamnés à des faits de violence conjugale.**

Le second projet porte sur l'utilisation de la technologie de la réalité virtuelle dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Le contexte général est celui de l'utilisation de la « VR » par d'autres institutions pour lutter contre différentes formes de violence (ex. : harcèlement scolaire) et la nécessité pour l'AP de proposer des outils pour des prises en charge souvent courtes ou contraintes. Le besoin a été clairement exprimé par le SPIP de Seine-et-Marne et des DISP de Rennes et de Marseille.

En collaboration avec le bureau IP1, les DISP de Paris et Lyon ainsi que l'ENAP, il s'agit à la fois de réaliser un « POC » (Proof of concept) d'un outil innovant sur le sujet des violences conjugales mais également deux recherches évaluation permettant d'analyser l'impact de cette technologie sur le travail du SPIP. Ce travail pluridisciplinaire portera sur l'appropriation de l'outil par les usagers ainsi que sur l'impact à court terme et à long terme de la « RV » sur la récidive. Il aboutira à des recommandations opérationnelles portant sur différents aspects : technique et contenu, besoins de formation, insertion de l'outil dans la prise en charge, communication, etc. L'outil est développé par l'intermédiaire d'un marché public innovant avec la startup REVERTO. Des expérimentations seront déployées sur trois sites des DISP de Lyon et Paris. Cette dernière a accueilli la réunion de lancement du projet le 8 octobre 2020.

Le placement probatoire et la « VR » constituent deux innovations importantes dans la lutte contre les violences conjugales. Elles seront accompagnées par des études scientifiques qui permettront d'évaluer la pertinence et les conditions de leur généralisation.

5. **La formation et le retour à l'emploi des PPSMJ**

L'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des personnes placées sous main de Justice, l'ATIGIP, est un service à compétence nationale français créé le 10 décembre 2018. Le laboratoire accompagne l'ATIGIP avec 3 recherches évaluation dont le déploiement est prévu pour 2021 :

— Le laboratoire est à l'initiative d'une **recherche sur les tuteurs de TIGistes** soumise au conseil scientifique de la SDSE. Ce projet d'enquête s'inscrit dans la logique de la loi de programmation pour la justice qui place le TIG au cœur des réponses pénales et des dispositifs visant à lutter contre la récidive et à favoriser la réinsertion. Le projet d'enquête porte sur l'activité et l'expérience des tuteurs de « TIGistes » dont le rôle est fondamental dans le développement et la réussite du dispositif : raisons de leur engagement, conditions d'exercice de l'activité, freins, leviers, rapports avec les autorités judiciaires, etc. Cette proposition a été retenue par le CSE pour 2020. Suite à cette décision, l'ensemble des acteurs soutenant ce projet (DAP, DPJJ, ATIGIP et SDSE) ont engagé un important travail de préparation de cette enquête. Malheureusement, la réalisation de celle-ci a dû être différée. Initialement prévue à l'automne 2020, elle a dû être reportée en raison de problèmes techniques relatifs au déploiement de la plateforme TIG360 et en raison de la crise COVID. Elle sera ainsi menée en 2021.

— Recherche sur **les niveaux de formation scolaire et les compétences professionnelles des personnes détenues** afin de mesurer leur employabilité.

— Le laboratoire travaille en collaboration avec l'ATIGIP afin de mettre en place une recherche visant à **évaluer l'impact des différents dispositifs** mis en œuvre afin de favoriser le retour à l'emploi.



## 6.

### Le renouvellement du protocole Justice-Culture

En 2020, un groupe de travail a été mis en place à la demande du directeur de l'administration pénitentiaire en vue de contribuer au renouvellement du protocole de 2009 entre les ministères de la Justice et de la Culture. Le laboratoire a alimenté la réflexion collective en participant aux GT et en émettant des propositions concrètes. Il a également participé au travail mené sur l'organisation des espaces culturels en prison dont les propositions ont été intégrées au protocole.

## 7.

### Les personnels de surveillance : recrutement, formation et évolutions du métier

Afin de répondre au besoin en termes de recrutement, la DAP s'est engagée dans une campagne massive de valorisation et dans une redéfinition des rôles des personnels de surveillance. Le laboratoire accompagne cette dynamique à travers différentes actions de recherche.

— **Obstacles et ressources dans le travail quotidien des surveillants de prison : une approche de la santé et de l'efficacité au travail.** Dir. Katia Kostulski, CNAM (2021-2022). Partant d'une analyse des activités des personnels et de la manière dont ils les investissent, la recherche entend proposer des préconisations pour améliorer la santé au travail et l'efficacité des personnels.

— Le laboratoire a expertisé et valorisé le rapport **« La socialisation professionnelle des surveillants en prison, 1993-2018. Une perspective longitudinale, quantitative et qualitative »**, réalisé sous la direction de Fabrice Guilbaud (Université de Picardie Jules Verne). Ses recommandations ont été présentées aux bureaux compétents.

## 8.

### La prise en charge de la radicalisation

La compréhension du phénomène de la radicalisation violente est un enjeu majeur pour l'administration pénitentiaire. C'est pourquoi les différents plans de lutte contre le terrorisme, depuis PLAT 1 en 2015, ont mis l'accent sur la nécessité de développer la recherche sur ce thème au sein de l'AP. Saisir la sociologie ou la psychologie de la radicalisation, c'est aussi se donner les moyens de mieux former les personnels pénitentiaires pour lutter contre ce phénomène. La recherche peut en effet jouer un rôle dans la prévention, le repérage ou la prise en charge de la radicalisation. C'est pourquoi le Laboratoire a à cœur de suivre, de susciter et d'accompagner des recherches scientifiques sur ces questions, mais aussi de contribuer à la constitution d'une communauté de savoirs sur le sujet. Au fil du temps, la DAP a élaboré une véritable politique de recherche en matière de radicalisation, en menant une réflexion de fond sur les objets à prioriser et en protocolisant les modalités d'accès aux terrains et aux données, notamment en collaboration avec le COSPRAD.

Depuis 2015, 48 recherches ont été repérées sur ce sujet. Il s'agit de recherches de niveaux différents, allant du mémoire de master aux recherches de grande ampleur, telles que les recherches financées par l'ANR (agence nationale de la recherche) en passant par des recherches actions. Sept de ces recherches ont été suscitées par la DAP. Les autres sont issues d'initiatives spontanées. La DAP suit toutes ces recherches de près, mais avec des niveaux d'investissement différents. Par exemple, sur l'ensemble de ces recherches, 11 ont nécessité une autorisation de la DAP pour accéder à des établissements pénitentiaires. 3 autorisations sont en cours d'élaboration. 7 recherches ont été financées par la DAP pour partie ou en intégralité. Cependant la plupart des recherches se font sur financements propres. On peut noter que certaines recherches, sans être commandées ou financées par la DAP sont suscitées par elles. En effet, il arrive que la DAP inscrive aux programmations scientifiques de ses partenaires les sujets qui l'intéressent et les fait ainsi financer (par exemple le GIP-MRDJ). La DAP a également soutenu dans le cadre du COSPRAD les deux projets doctoraux qui l'intéressaient particulièrement – à savoir ceux de Th. Daussy et M. El Feki.

Le laboratoire s'est fortement investi dans le travail d'évaluation et de plaider autour de ces projets. Du point de vue des disciplines mobilisées, l'essentiel de ces recherches sont menées dans les disciplines «psy» (16) à savoir psychologie, psychiatrie et psychanalyse, mais également en sociologie/anthropologie ou sciences politiques (18). Les recherches restantes s'inscrivent dans les champs de la pédagogie (2), de la criminologie, des relations internationales, des études arabes, de la musicologie. Les recherches visant à comprendre la radicalisation en détention portent souvent sur les trajectoires sociales, sur les facteurs de risques psychologiques et sur le rapport au genre. Il s'agit le plus souvent de recherches dites fondamentales. Les recherches visant à accompagner ou évaluer les dispositifs déployés par l'administration pénitentiaire portent sur les modalités de repérage et d'évaluation, sur les dispositifs innovants, mais aussi sur la place des acteurs de la prison – les aumôniers musulmans par exemple. Dans ce second cas, il s'agit plus souvent de recherches-actions ou recherches-interventions. Les acquis de ces recherches sont indéniables. Certains enjeux restent cependant à explorer et appellent des méthodes d'investigation innovantes. La prévalence des troubles psychiques chez les personnes radicalisées incarcérées, par exemple, soulève bien des questions.

## 9.

### La gestion de la détention et les politiques pénales

#### — Suivi de cohorte sur un an des entrants au CP de La Talaudière.

Recherche interdisciplinaire. Hadrien Le Mer, docteur et administrateur INSEE, stagiaire au laboratoire, réalise une étude (2020-2021) des profils socio-démographiques et judiciaires de l'ensemble des détenus entrant au CP de La Talaudière durant une année. Cette enquête reposera sur des questionnaires et l'étude des dossiers pénaux. Elle sera complétée par la réalisation d'entretiens qualitatifs approfondis portant sur leur expérience de la détention et le sens de la peine.

#### — Les « prisons ouvertes » : le centre de Casabianda, un modèle en question.

Dir. André Giudicelli, Université de Corse Pasquale Paoli (2020-2022). La recherche inscrite en droit et en

sociologie vise à étudier les particularismes du centre de détention de Casabianda afin de comprendre si le modèle sur lequel cet établissement pénitentiaire repose pourrait être étendu à d'autres prisons en France. Cette recherche s'intéresse particulièrement à l'individualisation de l'exécution de la peine dans cet établissement par une analyse des profils pénaux, du fonctionnement et de l'ancrage territorial de cette prison corse. Outre un travail approfondi sur les liens entre cette prison et la région corse, ce projet développe une approche comparative avec l'Europe du Nord, notamment.

#### — La mixité en prison : enjeux et perspectives.

Recherche interdisciplinaire. Dir. Corinne Rostaing, Coline Cardi, Anne Jennequin (ENS Lyon). La recherche (2020-2022) a pour objectif de comprendre les impacts des relations mixtes en prison (du point de vue des personnels) et les effets du principe de non mixité entre les personnes détenues. Elle a pour ambition de retracer l'histoire de la mixité des professionnels et de la non-mixité du point de vue des détenus, d'étudier les textes législatifs qui s'y rapportent et d'observer leur mise en œuvre. Dans ce cadre, cette recherche a pour ambition d'étudier les expérimentations d'activités en mixité en établissement, leurs conditions et la manière dont elles sont vécues. Plus largement portera sur les représentations que des personnels et des détenus sur la mixité dans une perspective de rédaction de recommandations. L'enquête est enrichie par une approche architecturale inédite qui permettra d'analyser la mixité sous le prisme de l'espace et d'envisager des possibles aménagements architecturaux.

#### — Les effets de la justice restaurative en France.

Recherche interdisciplinaire. Dir. Sandrine Lefranc, CNRS (2020-2023). Ce projet se veut une première étape vers un bilan de la justice restaurative cinq ans après l'adoption de la loi du 15 août 2014, et près de 10 ans après les toutes premières expériences en France. La recherche se concentrera sur la question des effets de la justice restaurative sur ses participants (auteurs et victimes, dans leurs interactions avec les intervenants) et leurs groupes d'appartenance.

## D. LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE: AIDER LA DÉCISION ET SOUTENIR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

*Le laboratoire a vocation à valoriser les travaux de recherche afin de les rendre appropriables par l'ensemble des agents du ministère de la Justice. Pour cela, il réalise un travail de traduction des savoirs et de médiation scientifique afin que les travaux de recherche puissent nourrir les pratiques professionnelles et la prise de décision. Pour ce faire, le Laboratoire s'appuie sur différents outils.*

### 1. Les humanités numériques

#### Le site APNET

Depuis 2020, le Laboratoire de recherche et d'innovation s'est vu confier par le service communication l'administration des onglets « Recherche » et « Histoire et patrimoine » d'APNET, l'intranet de la DAP. En administrant ces deux onglets, le Laboratoire a totalement refondu ces deux sites en privilégiant deux orientations principales : mieux présenter son offre de services auprès des agents et assurer une meilleure diffusion de ses contenus.

La réorganisation de ces deux onglets a permis d'améliorer la consultation du site et de le rendre plus ergonomique. Désormais, il offre l'accès à un nombre limité de rubriques pérennes qui sont alimentées

régulièrement en contenus. En parallèle, le Laboratoire dispose de la capacité de communiquer en temps réel sur les nouveautés qu'il met en ligne sur son site. Chaque mois, il signale deux nouveaux contenus en les relayant dans le fil d'actualités d'APNET et en les publiant en une d'Étapes hebdo, ce qui permet de communiquer régulièrement auprès des agents. En ce qui concerne l'onglet « Histoire et patrimoine », la plupart des contenus qui y sont consultables ont été réalisés en partenariat avec le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice, le CLAMOR (UMS CNRS 3627). Le CLAMOR édite les contenus de la plateforme scientifique Criminocorpus et constitue une des entités comprises dans le périmètre de la convention-cadre CNRS/Ministère de la Justice.

Les contenus proposés par le site sont destinés aux agents de l'administration centrale et des services déconcentrés. Mais également aux élèves et formateurs de l'ENAP dans le cadre de leurs formations initiales ou continues. Les onglets « Recherche » et « Histoire et patrimoine » sur APNET sont gérés par le laboratoire qui en assure l'animation et la maintenance. Le site APNET donne une visibilité inédite aux travaux de recherches, aux documents historiques et aux activités du Laboratoire. Ce site a été conçu par le laboratoire pour offrir différentes offres de service à destination des agents. Il propose des contenus variés et renouvelés avec régularité.



### Les nouveaux onglets « Recherche » et « Histoire et patrimoine » d'APNET

L'onglet « Recherche » offre un accès à six rubriques :

- La rubrique « Publications » offre un accès aux publications éditées dans le cadre des deux collections que gère le Laboratoire. L'intégralité des Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques depuis 2008 et des Travaux & Documents de la DAP depuis 2010 y sont téléchargeables.
- La rubrique « Partenaires » permet de présenter les principaux partenaires scientifiques de la DAP.
- La rubrique « Recherches financées par la DAP » permet de connaître l'intégralité des recherches en cours financées par la DAP et de télécharger les rapports finaux de celles achevées.
- La rubrique « Forum de la DAP » permet de présenter le calendrier du Forum de la DAP et de visionner les vidéos des interventions de chacune des séances.
- La rubrique « Journées d'études internationales de la DAP » permet de télécharger l'intégralité des actes des Journées d'études internationales de la DAP depuis 2010.
- La rubrique « Référénts recherche » présente les différents référents recherche de la DAP situés en DISP.

L'onglet « Histoire et patrimoine » offre un accès à neuf rubriques :

- La rubrique « Liste des directeurs de l'administration pénitentiaire » présente par ordre chronologique tous les directeurs de l'administration pénitentiaire.
- La rubrique « Publications et comptes rendus de lecture » propose des publications et des comptes rendus d'ouvrages en relation avec l'histoire et le patrimoine pénitentiaire.
- La rubrique « Expositions virtuelles » donne accès à des expositions virtuelles, notamment dans le domaine de l'histoire et du patrimoine pénitentiaire.
- La rubrique « Visites virtuelles » donne accès à des visites virtuelles d'établissements pénitentiaires animées par des personnels de l'administration pénitentiaire.
- La rubrique « Articles d'histoire pénitentiaire publiés dans Criminocorpus » donne accès à une sélection d'articles publiés dans la revue scientifique Criminocorpus.
- La rubrique « Outils de recherche en histoire judiciaire et pénitentiaire » donne accès à différents outils en ligne pour tout agent qui souhaiterait effectuer une recherche dans le domaine de l'histoire judiciaire et pénitentiaire.
- La rubrique « Sources sur l'histoire judiciaire et pénitentiaire » donne accès à différentes sources en ligne pour tout agent qui souhaiterait effectuer une recherche dans le domaine de l'histoire judiciaire et pénitentiaire.
- La rubrique « Chronologies sur l'histoire judiciaire et pénitentiaire » permet d'accéder à des chronologies sur l'histoire pénitentiaire et de télécharger les principaux textes réglementaires.
- La rubrique « Contribuer à HUGO. Patrimoine des lieux de justice » permet d'accéder à la base de données collaborative HUGO qui vise à dresser un inventaire des lieux de justice.

### Les visites virtuelles

Le Laboratoire, en partenariat avec le CLAMOR, réalise des contenus dans le domaine des humanités numériques visant à valoriser l'histoire et le patrimoine pénitentiaire auprès des agents. Le Laboratoire réalise ainsi en liaison avec les services déconcentrés des visites virtuelles d'établissements pénitentiaires visibles dans la rubrique « Visites virtuelles » de l'onglet « Histoire et patrimoine » d'APNET. Dans le cadre de la fermeture programmée d'établissement, le laboratoire réalise une campagne de prise de vue filmique et recueille les témoignages des personnels. Ce matériau est ensuite utilisé pour la réalisation d'une visite virtuelle qui permet de conserver la mémoire professionnelle des agents et de les accompagner au changement ainsi que de conserver la trace du patrimoine pénitentiaire. Cinq visites avaient déjà été réalisées : maisons d'arrêt du Havre, de Caen, de Paris la Santé, et de la maison centrale de Clairvaux. A celles-ci s'ajoutent

les visites virtuelles des maisons d'arrêt de Colmar et Mulhouse, réalisées en 2020. La prochaine aura lieu à la maison d'arrêt de Troyes en 2021. Pour des raisons de sécurité, ces visites qui sont également éditées sur Criminocorpus ne sont accessibles qu'une fois l'établissement désaffecté. Ces visites constituent également des modules de formation à destination des élèves et des agents de l'ENAP.

En parallèle, le Laboratoire, toujours en partenariat avec le CLAMOR, réalise des expositions virtuelles dédiées à l'histoire et au patrimoine pénitentiaire. Elles visent notamment à valoriser les fonds d'archives de l'administration pénitentiaire conservés aux Archives nationales et dans des centres d'archives départementales. En 2020, le Laboratoire a réalisé trois expositions virtuelles : Les détenus mineurs de la maison d'éducation surveillée de Fresnes (1929-1958) ;

Histoire de la prison des Baumettes ; et Le dépôt des forçats de Saint-Martin-de-Ré. Le Laboratoire a produit en 2020 deux expositions virtuelles (MA de Colmar et Mulhouse) auxquelles s'ajoutera celle de Fleury-Mérogis. Elles seront mises en ligne en 2021.

Enfin, le Laboratoire a réalisé la numérisation et l'édition en ligne de sources rares sur l'histoire pénitentiaire. En partenariat avec le CLAMOR et la Bibliothèque nationale de France, la revue Le Réveil pénitentiaire, plus vieille revue du syndicalisme pénitentiaire, est désormais disponible intégralement (de 1907 à 1986) dans la rubrique « Sources de la recherche » de l'onglet « Histoire et patrimoine » d'APNET. En 2021, le Laboratoire va procéder, en partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel, à la mise en ligne dans le même onglet d'une série de films documentaires sur les prisons commandés par la DAP à la Radio Télévision Française en 1963.

## 2. Les événements de restitution

### Des forums désormais accessibles en ligne

Les forums sont des séminaires organisés tous les mois. Chaque séance s'organise autour de la présentation d'une recherche financée ou soutenue par le Laboratoire. Les forums sont désormais accessibles en visioconférences et ensuite mis en ligne sur le site du Laboratoire.

### 3 forums ont été organisés au cours de l'année 2020 :

#### 1. Des prises en charge spécifiques pour les populations du Pacifique sont-elles pertinentes ?

Lundi 30 novembre 2020 (organisé avec la MOM) :

Romain Emelina, chef du DPIPPR de la Mission des services pénitentiaires d'outre-mer ; Guillaume Arandel, chargé de mission à la sous-direction de l'insertion et de la probation ; Yoram Mouchenik, professeur à l'Université Paris 13 ; Marie Salaün, professeure à l'Université de Paris ; Jacques Vernaüdon, maître de conférences à l'Université de la Polynésie française.

#### 2. La prison des Baumettes : renouveau d'une prison historique

Vendredi 16 octobre 2020 (organisé avec la DISP de Marseille et PS3) :

Jean-lucien Sanchez, chargé d'étude en histoire au laboratoire de recherche et d'innovation, Benoît Sergent, adjoint au chef du bureau de l'immobilier de la DAP (PS3) ; Mickaël Duval, surveillant principal au centre pénitentiaire de Marseille.

#### 3. Les nurseries en prison : approches juridiques et sociologiques

Mardi 14 janvier 2020 (organisé avec IP2)

Lise Simon, chargée d'étude en statistiques (DAP/EX3) ; Ariane Amado, chargée d'études en droit (DAP/EX4) ; Mélanie Levecque, Officier bâtiment MAF, CP Lille Loos Sequedin.

### Les journées d'étude internationales (JDI)

Les journées d'études internationales (JDI) de la DAP constituent un événement régulier qui se tient début décembre depuis 11 ans. Ces journées ont pour vocation de diffuser les résultats des recherches scientifiques dans le champ des études pénales et pénitentiaires, et de les rendre accessibles à tous. Elles témoignent ainsi de l'effort de « traduction » réalisé par la DAP pour que les acquis de la recherche puissent être appropriés par les professionnels et mobilisés dans l'accomplissement de leurs missions. Elles attestent également de la grande ouverture de l'administration pénitentiaire au débat. Les journées d'études internationales portent, chaque année, sur des enjeux essentiels pour l'administration pénitentiaire.

Prévues initialement en décembre 2020 sur le thème des violences en détention, elles ont été reportées en 2021 et devraient porter sur les recherches sur le COVID.

### Les groupes de travail (GT)

En 2020, le Laboratoire a accru significativement sa présence dans des GT organisés par des bureaux de la DAP afin de participer autrement à une traduction des savoirs scientifiques en dispositifs et mesures visant à répondre aux besoins des personnels de la DAP et des PPSMJ.

— **GT fouilles in corpore** en lien avec EX2 avec pour objectif de compléter la circulaire fouille.

— **GT AICS** : Le Laboratoire a apporté des connaissances scientifiques sur les différents thèmes abordés par le GT (profil des AICS, problèmes de prise en charge en détention, évaluation etc.) et a permis de mieux connaître les enjeux pour la DAP afin de développer en 2021 une étude d'évaluation d'un des dispositifs de prise en charge déployés.

— **GT accès aux données pénales par les chercheurs** : le Laboratoire a été à l'initiative de ce groupe de travail interdirectionnel en collaboration avec la déléguée à la protection des données et la sous-direction de la statistique et des études.

### 3. Des publications aux formats multiples et largement accessibles

#### Les « Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques »

Les *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* sont destinés à transmettre aux agents sous un format accessible les résultats des recherches scientifiques les plus récentes conduites dans le champ pénal et pénitentiaire.

Trois cahiers ont été publiés en 2020 :

- N°52. *Entre psychologisation, jugement de classe et appréciation morale : l'évaluation de détenus mineurs à la maison d'éducation surveillée de Fresnes (1929-1958)*, par Jean-Lucien Sanchez.
- N°51. *Exercer sa maternité en prison : Les cellules mère/enfant dans les établissements pénitentiaires français*, par Lise Simon et Caroline Touraut.
- N°50. *4 500 détenus de plus en 5 ans - 2015-2020 : analyse statistique de l'évolution de la population carcérale*, par Léa Alcon-Lignereux et Annie Kensey.

Ils sont accessibles sur APNET :

<http://intranet.justice.gouv.fr/site/APNET/expertise-16843/recherche-16848/publications-125382.html>

#### La collection « Travaux & Documents »

La collection *Travaux & Documents* permet de diffuser des rapports de recherche et les actes des évé-

nements organisés par la DAP. Le numéro le plus récent (n°89), publié en décembre 2020, est intitulé *L'évaluation des personnes placées sous main de justice : genèse, usages, enjeux* et constitue l'édition des actes des journées d'études internationales de la DAP organisées en octobre 2019.

#### La rubrique « Histoire » de « Étapes », le magazine des personnels de l'administration pénitentiaire

Le Laboratoire collabore également à *Étapes*, le magazine des personnels de l'administration pénitentiaire et alimente la rubrique « Histoire ». Cela a donné lieu en 2020 à la publication de trois articles (« Le centre national d'orientation de Fresnes », janvier-février 2020, n°238, p. 13 ; « Les Baumettes historiques », septembre-octobre 2019, n°237, p. 13 ; et « L'administration pénitentiaire sous Vichy », mai-juin 2019, n°236, p. 15.)

### 4. Les expositions

#### Le Laboratoire réalise ou participe à la réalisation d'expositions en lien avec la thématique pénitentiaire

— **« La prison vue par les enfants »**. Organisée en collaboration avec EX3, cette exposition a été présentée dans l'auditorium du site Olympe de Gouges et à l'hôtel de Bourvallais. En marge de la grande enquête statistique sur les représentations de la prison, Lise Simon et Caroline Touraut ont proposé à des enfants de CM1 et CM2 de dessiner leur image de la prison. Ce sont leurs dessins qui ont été présentés, accompagnés de l'analyse des auteures. Cette exposition a été mise en ligne sur Criminocorpus.

— **« L'histoire de la prison des Baumettes »**. Le Laboratoire, en partenariat avec la DISP de Marseille, les Archives nationales, les Archives départementales des Bouches-du-Rhône et le Musée d'histoire de Marseille, a réalisé une exposition sur l'histoire de la prison des Baumettes. Initialement prévue pour être exposée dans l'atrium du site Olympe de Gouges à l'automne 2020, elle a été reportée au premier semestre 2021 en raison de la crise sanitaire.



### **Le Laboratoire est régulièrement sollicité pour participer à des expositions externes**

— **« L'Autre. Au pays de la justice des enfants »**. Le laboratoire a participé à l'élaboration de l'exposition organisée par l'École nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse présentée au Centre d'histoire « Enfants en justice », à Savigny-sur-Orge du 13 juin au 20 décembre 2019.

— **« Prison, au-delà des murs »**. Le laboratoire a également participé à la réalisation de l'exposition organisée du 18 octobre 2019 au 26 juillet 2020 au Musée des confluences, Lyon.

— **« Les lieux de justice en Essonne »**. Enfin, le Laboratoire participera en 2021 à la réalisation, en partenariat avec la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, de l'exposition organisée par les archives départementales de l'Essonne. Cette exposition présentera notamment l'histoire de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

### **Enfin, le Laboratoire a participé à de nombreux assemblages d'expositions :**

— Tour Jean sans Peur,  
**Crimes et rapines. Petites et grandes affaires de l'Est parisien (1880-1914)**, URL :  
<https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19244/>

— Tour Jean sans Peur,  
**Crimes et justice au moyen-âge**, URL :  
<https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19214/>

— Archives départementales de l'Essonne,  
**L'affaire est dans le sac. Justice(s) en Essonne, du moyen-âge au XIX<sup>e</sup> siècle**, URL :  
<https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19175/>

### **Perspectives 2021**

Le Laboratoire poursuivra la dynamique de mise en visibilité des travaux réalisés sur le champ de compétence de l'administration pénitentiaire par la mise en place d'outils et formats de communication novateurs. Il s'agira également de renforcer l'appropriation des résultats de recherche grâce aux groupes de travail. La programmation événementielle et les publications scientifiques permettront de faire connaître les travaux en cours et de nourrir le dialogue avec les professionnels afin que les connaissances puissent être un support essentiel des dispositifs mis en place.

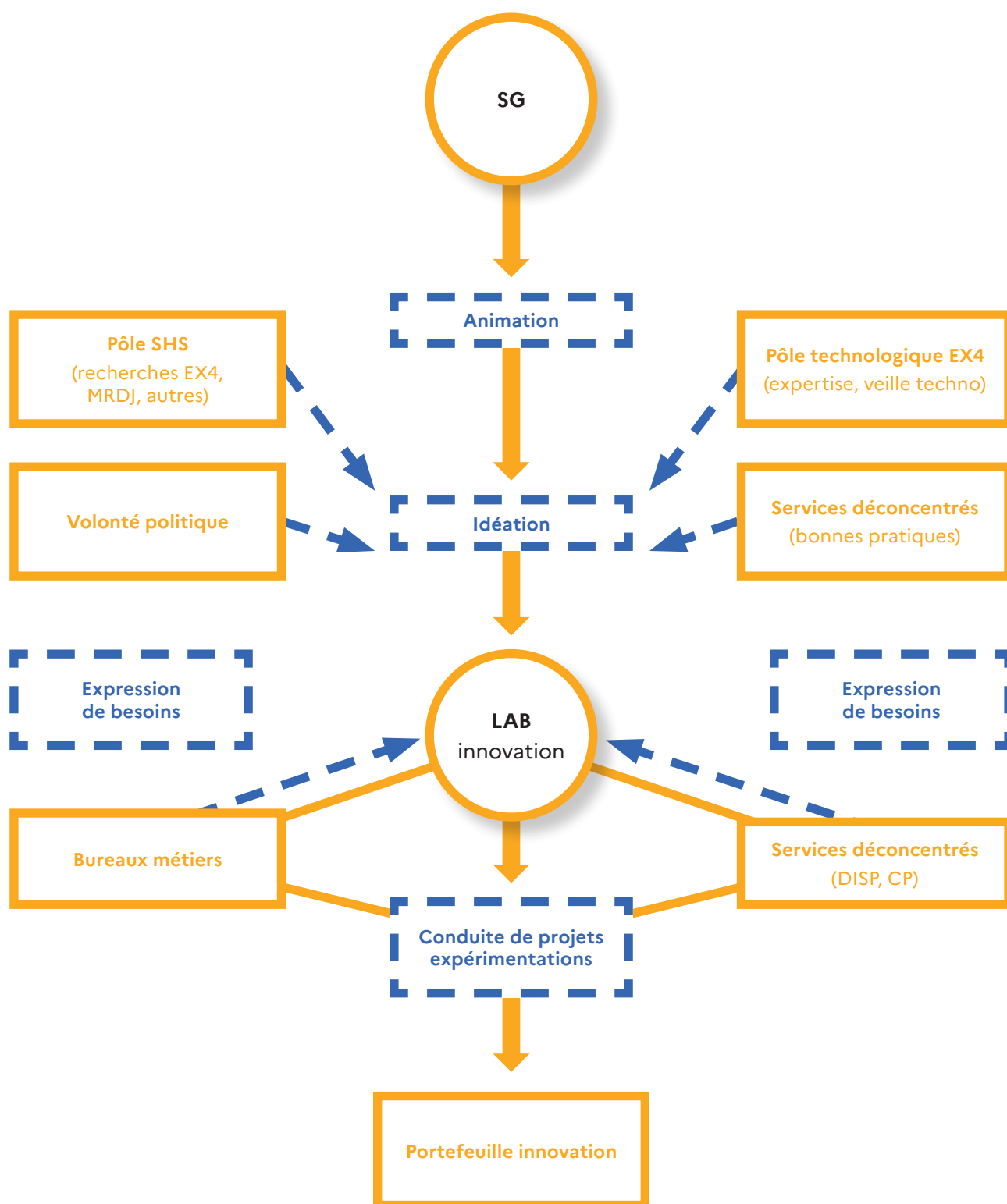
# PARTIE 02

---

## **L'innovation : penser au-delà des cadres, tester et essayer**

*La nécessité de mener à bien les missions d'innovation au sein du Laboratoire implique une nouvelle stratégie d'innovation axée sur 4 thématiques centrales : l'idéation, l'expression de besoin, la conduite de projets et l'animation, toutes mises en œuvre selon le processus d'innovation suivant.*





## 1. L'idéation

L'idéation est le processus créatif de production, développement et communication de nouvelles idées.

### La veille et la prospective

Afin d'anticiper au mieux les évolutions relatives à l'univers pénitentiaire, tant du point de vue humain, qu'organisationnel ou technologique, il est nécessaire de mettre en place une veille dédiée.

Celle-ci prendra la forme de «fiches prospectives» synthétiques décrivant le fonctionnement d'une solution innovante (technologique ou non) et détaillant des exemples ou possibilités d'usage de cette innovation dans l'univers pénitentiaire (en France ou à l'étranger). Sujets envisagés : panneaux solaires, reconnaissance faciale, réalité virtuelle, 5G. Ces fiches feront l'objet d'un événement de présentation ouvert à l'ensemble des bureaux métiers et dans lesquels des entreprises et start-ups du secteur présenteront leurs technologies, ou d'une réunion plus confidentielle avec le bureau métier concerné. L'objectif de ces événements/réunions étant de susciter discussions et échanges sur la pertinence d'une expérimentation en établissement.

Des travaux plus poussés de veille ayant trait à des sujets déjà à l'étude ou en cours d'expérimentation seront réalisés par le laboratoire à la demande des bureaux métiers (exemple : veille sur les drones et anti-drones pour le bureau des équipements).

La réalisation d'une veille de qualité nécessite la mise en place d'un sourcing dédié qui prendra les formes suivantes : alertes sur mots-clés, participation à des salons et conférences dédiés à l'innovation en milieu pénitentiaire, abonnements éventuels à des revues spécialisées. Ces actions sont réalisées en partenariat avec le Lab du SG (hub du ministère de la Justice en matière de diffusion des réalisations métiers de chaque direction).

### Les bonnes pratiques

Convaincu de la richesse de l'expérience de terrain, le garde des Sceaux a initié en septembre 2020 le recensement des bonnes pratiques mises en œuvre au sein du ministère de la Justice, dans le souci d'améliorer la justice au quotidien, de façon pragmatique. Les bonnes pratiques sont constituées par l'ensemble de comportements ou solutions qui sont considérés

comme utiles et indispensables par la plupart des personnels concernés sur le terrain, pour des raisons de qualité, d'hygiène et de sécurité, de respect de la législation ou encore d'éthique.

### Méthodologie

Les bonnes pratiques au sein du ministère de la Justice sont présentées sur un site internet dédié ([bonnes-pratiques.intranet.justice.gouv.fr](https://bonnes-pratiques.intranet.justice.gouv.fr)). Le site permet de retrouver par le biais de filtres et de thématiques spécifiques les fiches synthétiques décrivant les différentes bonnes pratiques récoltées au sein des directions du ministère de la justice. Leur validation et leur coordination est assurée par Véronique Lanneau nommée « conseillère modernisation et bonnes pratiques » au cabinet du garde des Sceaux par arrêté du 16 septembre 2020.

Au sein de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP), la remontée des bonnes pratiques tout comme leur validation, leur traitement et leur communication, relève d'un processus collaboratif impliquant le cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire, la direction de la communication, la Mission de Contrôle Interne (MCI), et le Laboratoire. Ce dernier est en contact direct avec les directeurs d'établissements qui lui remontent leurs bonnes pratiques ; il participe activement à la rédaction et à la sélection de celles-ci. Les bonnes pratiques étant initialement repérées par la MCI, les DISP ou bien le cabinet du DAP. C'est ce dernier qui valide in fine les fiches bonnes pratiques à diffuser ou non.

Pour ce qui concerne la DAP, les fiches synthétiques susmentionnées mettent en lumière plusieurs caractéristiques spécifiques : contexte, descriptif, mot de l'établissement, modalités de mises en œuvre, bénéfices, documents et informations utiles. Elles sont présentées sur le volet de la Sous-Direction de l'Expertise (SDEX) de l'APNET et organisées en 5 grandes thématiques : former et informer, vie en détention, actions de réinsertion, alternatives à l'incarcération, reconnaissance des victimes.

### Bonnes pratiques identifiées

Au 04 mars 2021, 33 bonnes pratiques avaient été repérées et traitées parmi lesquelles 21 ont été validées et 19 diffusées sur le site APNET. Précisément, les 21 fiches validées sont les suivantes :

- Traduction du guide « Je suis en détention » en langage FALC – CP Mayotte
- Favoriser les aménagements de peine ab initio – SPIP Val-de-Marne
- Faciliter l’insertion des personnes sortant de prison – CP Bordeaux-Gradignan
- Organisation de réunions collectives pour les détenus arrivants – CP Lorient
- Interface auteur/victime – SPIP Charente
- Formulaire RCN incitant les personnes détenues à faire des versements volontaires – MA Caen
- Le petit guide de procédure disciplinaire – CP Fresnes
- Livret des activités aux personnes détenues – MA Strasbourg
- Mise en place de la mixité au travail et dans les activités – CP Poitiers
- Plateau Technique pour favoriser l’accès au droit et la réinsertion professionnelle- SPIP Paris
- Protocole Vigilance Violences 31 – SPIP Haute-Garonne
- Diagnostic Orientation Immersion Travail – SPIP Mayenne
- Programme DYN’EF : accompagnement personnalisé des PPSMJ – SPIP Tarn-et-Garonne
- Suivi renforcé des jeunes condamnés à un TIG – SPIP Tours
- Guide d’accueil des nouveaux agents - CP Poitiers
- La médiation animale – MA Fleury-Merogis
- Placement extérieur pour les conjoints violents – SPIP Gironde
- Protocole PSE : Encadrer et sécuriser les procédures relatives à la surveillance – DISP Paris
- Passer le code de la route en détention – CP Orléans
- Relation SPIP/PJJ – SPIP Puy-de-Dôme
- Quartier jeunes majeurs – CP Bourg-en-Bresse

En 2021, l’un des objectifs d’EX4 est de parvenir à structurer le processus de « remontées terrain » de manière pérenne et efficiente. En effet, au sein des établissements pénitentiaires de nombreuses pratiques innovantes sont initiées de manière autonome. Il est essentiel pour le Laboratoire de recherche et d’innovation d’en avoir connaissance. Cela, afin d’apporter une éventuelle expertise sur le sujet mais aussi dans le but de communiquer ces pratiques innovantes sur une échelle nationale, avec pour objectif une mise en place de celles-ci par d’autres établissements. Dans cette optique, des réunions régulières avec les DISP et les référents Recherche & Innovation seront organisées.

### L’expression de besoin

En sus de ce processus d’idéation et du recueil des bonnes pratiques, il est nécessaire pour le Laboratoire d’identifier au sein des bureaux métiers et des services déconcentrés les besoins d’innovation qui font ou feront l’objet d’expérimentations au sein de la DAP. Dans cette optique, le Laboratoire doit s’efforcer de :

- Favoriser les relations avec les DISP grâce à l’organisation de réunions régulières et l’entretien d’un réseau de référents recherche & innovation au sein de ces DISP.
- Favoriser les relations avec bureaux métiers grâce à l’organisation de réunions régulières. En particulier avec : SP1, SP2, SP3, PS3, PS4, IP1, IP2, EX1, RH1.
- Favoriser la remontée des besoins terrain grâce à des visites régulières sur site. À terme l’idée d’une plateforme collaborative de type « boîte à idées » sera à envisager.

## 2. La conduite de projets

La conduite de projets innovants constitue le cœur de la « mission innovation » du Laboratoire. Celle-ci peut prendre la forme d'un accompagnement des bureaux concernés ou d'un pilotage direct. Elle prend place dès l'idéation et se termine à la fin de l'expérimentation et de son évaluation, c'est-à-dire avant une éventuelle implémentation générale au sein de la DAP. Les projets d'expérimentations innovantes sont initiés selon le processus d'idéation détaillé ci-dessus ou en fonction d'une expression de besoins (voir ci-dessus). Selon la nature des projets et au regard des effectifs disponibles, un processus de sélection des projets pourra être appliqué par le Laboratoire.

### Les projets 2021

- VR violences conjugales/IP1
- VR violences envers les surveillants/EX1
- Permis de conduire/IP2
- Usage du numérique en détention : feuille d'observation/PS4
- Usage du numérique en détention : permis de visite/PS4
- Usage du numérique en détention : objets connectés en détention/PS4

### L'expérimentation de la réalité virtuelle à destination des auteurs de violences conjugales

En octobre 2020, le Laboratoire a initié, en collaboration avec Laetitia Bercier - en charge des violences intrafamiliales, au bureau IP1 - et avec l'appui d'Isabelle Rome - Haute fonctionnaire à l'égalité hommes/femmes du Ministère de la justice - un projet d'expérimentation de la réalité virtuelle à destination des auteurs d'infraction de violences conjugales durant leurs parcours de peine. Avec un double objectif : prévenir la récidive et améliorer la qualité du processus de probation (observation, évaluation). Le financement du projet se faisant par une procédure de marché public innovant.

À la suite d'un processus de « start-up screening » EX4 a sélectionné la start-up Revertio pour la mise en place de l'expérimentation. Basée à Lyon, cette entreprise de 8 salariés s'est spécialisée avec succès dans l'utili-

sation de la réalité virtuelle pour la prise en charge de comportements violents (harcèlement scolaire, harcèlement sexuel, etc.). Son programme dédié à la prévention du harcèlement sexuel connaît notamment un taux d'efficacité de 76 %.

Le principe de l'expérimentation pilotée par EX4 consiste au visionnage d'un film 360° (d'une durée de 10 minutes environ) par les personnes placées sous main de justice pour des actes de violences conjugales. Grâce à un casque de réalité virtuelle de type Pico Neo 2 sans fil (pouvant fonctionner sans internet), le film tourné en conditions réelles (cad avec de vrais acteurs), les immergera dans une situation ultra-réaliste de violences conjugales. Les auteurs de violences conjugales auront alors la possibilité de changer de point de vue, prenant, selon les cas, le point de vue de l'auteur (c'est-à-dire le leur), celui de leur partenaire (la victime) ou celui de l'enfant (la victime collatérale). Ce dispositif a vocation à générer de l'empathie pour la victime chez les auteurs de violences conjugales ainsi qu'une meilleure prise en compte de la nature de leurs comportements et de leurs conséquences ; il est aussi un moyen d'initier un dialogue constructif avec les psychologues et les CPIP.

Pour mettre en place ce projet innovant et participer à l'élaboration du scénario, EX4 a initié un processus d'innovation collaborative impliquant une coopération active avec IP1 et différentes antennes de la DAP: DISP Paris, DISP Lyon et DPIPPR. En outre EX4 et Revertio ont sollicité l'avis de plusieurs spécialistes et experts des « violences conjugales », à savoir : Isabelle Rome Haute fonctionnaire à l'égalité hommes/femmes du Ministère de la justice, Liliane Daligand, psychiatre des hôpitaux au CHU de LYON I, spécialisée dans les violences conjugales, Isabelle Amado, psychiatre praticien hospitalier à l'hôpital Saint-Anne, Pascale Piolino, Directrice du laboratoire Mémoire, Cerveau et Cognition à Paris Descartes, et Alexandre Gaston Bellegarde, neuropsychologue.

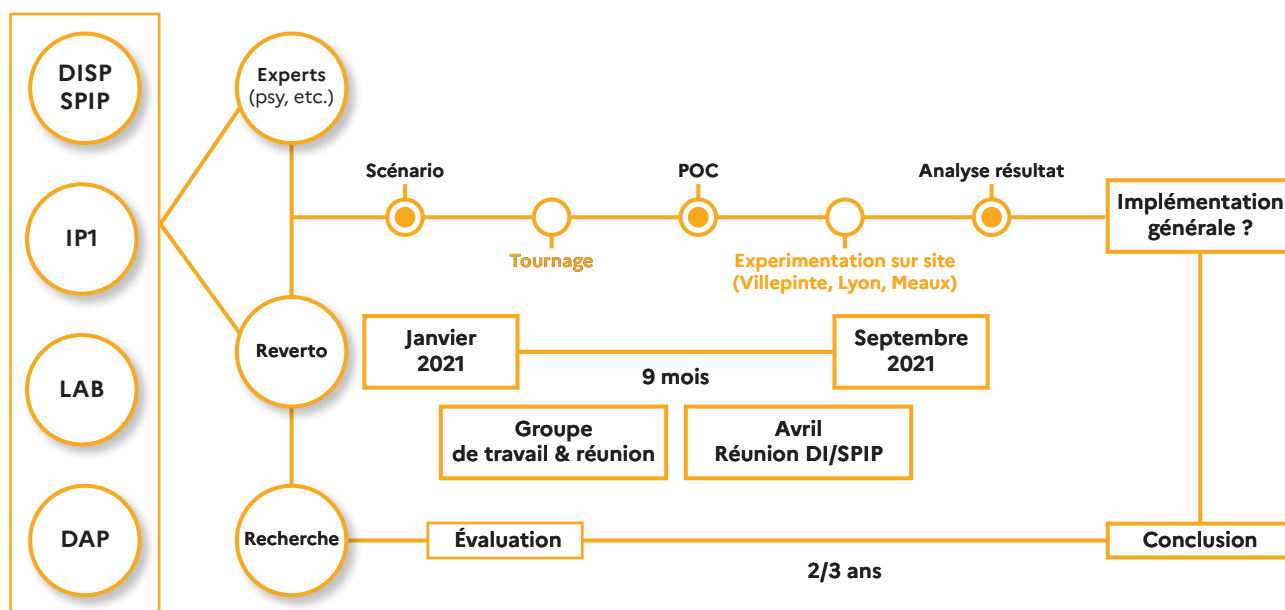
Après la finalisation du scénario en janvier 2021, la prochaine du projet étape consiste en la réalisation d'un POC (Proof Of Concept) qui prendra la forme d'un film tourné en conditions réelles (mars-avril 2021). Par la suite, plusieurs expérimentations du dispositif débiteront dans les centres SPIP 69, SPIP 93 (antenne MA Villepinte) et SPIP 77 (antenne MO Meaux).

En parallèle de ces expérimentations deux recherches seront menées. La première consistera en une « recherche action » menée par Lénaïc Cadet, docteurante en psychologie à l'Université de Lyon II ; elle portera sur l'appropriation des outils de réalité virtuelle par les usagers, c'est-à-dire le personnel, les SPIP et les personnes incarcérées destinataires de ces outils. Dans le cadre de cette recherche un MOOC (cours d'enseignement disponible sur internet) sera conçu pour une meilleure appropriation des outils par le personnel. Cette recherche aboutira à des recommandations opérationnelles portant sur différents aspects : technique et contenu, besoins de formation, insertion de l'outil dans la prise en charge, communication, etc. Une seconde recherche consistera en une « recherche évaluation » axée sur la mesure de l'impact de l'expérimentation sur les détenus (impact émotionnel, taux de récidive, etc.), avec, selon les résultats, la perspective de généraliser le procédé au sein de l'administration pénitentiaire. Enfin, en parallèle, une recherche sera menée par Lucie Hernandez (ENAP) sur le sujet des dispositifs mis en place pour les PPMSJ auteurs de violences conjugales ; celle-ci comprendra un volet dédié à l'expérimentation « réalité virtuelle ».

Pour mener à bien cette expérimentation, EX4 et IP1 ont prévu de mettre en place un groupe de travail réunissant 8 personnes, à savoir :

- 3 DPIP ou DPIP adjoints des SPIP concernés par l'expérimentation.
- 2 CPIP issus des SPIP concernés par l'expérimentation.
- 1 psychologue issu d'un des trois SPIP concernés par l'expérimentation.
- 1 membre du bureau IP1 (Laetitia Bercier).
- 1 membre de EX4 (Géraud de La Brosse).

Un appel à candidature a été lancé le 12 février 2021 en ce sens. Ce groupe de travail se réunira à quatre reprises, de mars à juin, pour définir toutes les modalités opérationnelles relatives à l'expérimentation (appropriation des outils par les CPIP et psychologues, mode d'emploi, sélection des PPSMJ, etc.). En avril, après le test du POC, une réunion sera organisée pour informer de l'état d'avancement du projet toutes les parties concernées (DISP, SPIP, etc.) et échanger sur les premiers travaux du groupe de travail.



## Le financement

Afin d'assurer un financement pérenne des expérimentations de solutions ou pratiques innovantes envisagées, une identification claire des guichets

de financement devra être assurée (DITP, Marchés Publics innovants, etc.).

### 3. L'animation

Afin de favoriser l'émulation et la coopération au sein de la DAP sur le sujet de l'innovation, la mise en place de plusieurs processus d'animation est nécessaire.

#### La démarche de co-construction

En collaboration avec le pôle innovation et prospective (INOP) du Secrétariat général du ministère de la Justice, dirigé par Fatiha Gas il s'agira d'accompagner les bureaux concernés dans l'initiation ou la mise en œuvre de projets d'innovation, en exploitant toutes les méthodes relatives à l'innovation collaborative : *design thinking*, *mind mapping*, *lean startup*, océan bleu, canvas, etc.

#### La visibilité internationale

La participation du Laboratoire à divers conférences ou concours d'innovation au niveau international, sur l'exemple de notre participation à la conférence « *Technology in Corrections – Disrupting Corrections* » organisée par Europris.

#### Les liens avec les « Labs »

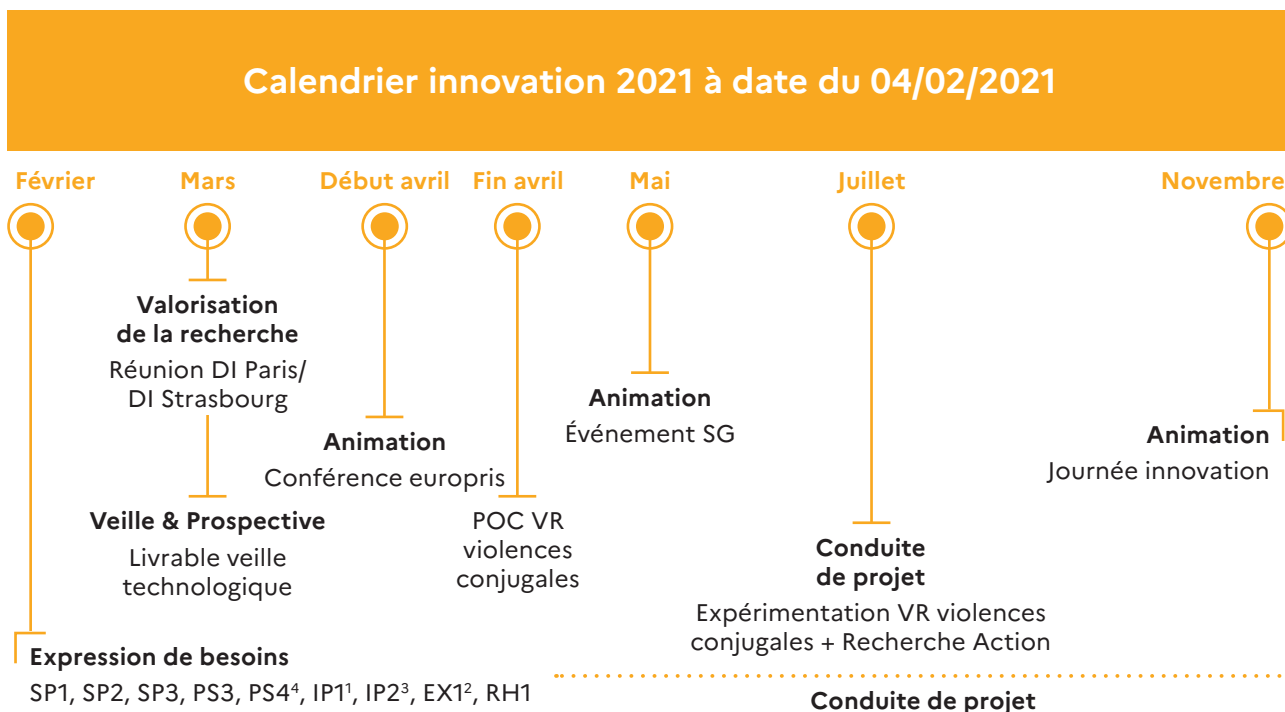
Inciter et entretenir des contacts avec les « Labs » des autres ministères, en particulier celui des Armées, des Solidarités et de la Santé, et de l'Intérieur, dans le but d'enrichir notre palette d'outils et de processus d'innovation.

#### La journée innovation

En fin d'année (novembre), une journée dédiée à l'innovation au sein de la DAP sera organisée. Elle comprendra notamment :

- Présentation du laboratoire et de ses missions.
- Présentation des expérimentations autour des projets innovants pilotés ou accompagnés par le laboratoire.
- Les Trophées de l'Innovation : récompense des meilleures « bonnes pratiques »
- Tables rondes sur différents sujets à déterminer.

### 4. Calendrier provisoire



<sup>1</sup> VR violences conjugales/IP1

<sup>2</sup> VR violences envers les surveillants/EX1

<sup>3</sup> Permis de conduire/IP2

<sup>4</sup> Usage du numérique en détention/PS4

# PARTIE 03

---

## Le développement durable : mettre des ressources exceptionnelles au service de l'environnement

*Du fait de ses missions et de ses moyens matériels, la DAP est particulièrement concernée par les questions de développement durable. Le patrimoine immobilier dont elle dispose (le second de l'Etat), la grande diversité de ses implantations, sa politique d'achats et l'importance de ses effectifs (qu'il s'agisse des personnels ou des personnes dont elle a la charge) justifient sa forte implication dans les enjeux liés à la transition énergétique et écologique. Le Grenelle de l'environnement (2007), et le Plan interministériel administration exemplaire (PMAE 2015-2020), ont conduit l'Etat à engager des démarches écoresponsables. En 2020, cette dynamique a franchi une nouvelle étape avec les Services publics écoresponsables (SPE). La circulaire du premier ministre n°6145/SG du 25 février 2020, met en place le Plan Services publics écoresponsables (SPE). Il n'y a plus de plans ministériels spécifiques, mais vingt mesures réparties en six axes qui concernent la mobilité, les achats, l'alimentation, la consommation d'énergie, les produits phytopharmaceutiques, l'économie circulaire et le numérique. Le Plan de relance de l'économie (PRE) est intervenu le 3 septembre 2020, à la suite de la crise sanitaire (Covid 19). Le PRE est doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards destinés au financement de la transition écologique. 15 millions d'euros sont alloués au ministère de la Justice sur deux exercices budgétaires. L'ambition est la transition vers une mobilité durable.*

## 1. En 2020 : le renouveau du développement durable à la DAP

### La production d'énergie durable et la réduction de la consommation d'énergie

#### • Implantation de panneaux photovoltaïques

En janvier 2020, le Laboratoire a initié avec le Bureau de la performance (PS5) de la sous-direction du pilo-

tage et du soutien des services, et avec l'accompagnement technique (fourniture du cahier des charges) de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un projet sur l'implantation de panneaux photovoltaïques dans des établissements pénitentiaires (métropole et outre-mer). En métropole, suite à la demande de la CDC, le Laboratoire a procédé à l'inventaire des sites de plus de dix hectares, susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques (Cf. Tableau ci-dessous). La CDC propose de financer les études de faisabilité, à concurrence de 25 000 euros/site (TTC).

Établissement pénitentiaire	Superficie
Bédénac	410 990,84 m <sup>2</sup>
Eysses	168 677,47 m <sup>2</sup>
Gradignan	153 888,43 m <sup>2</sup>
Mont de Marsan	139 453,64 m <sup>2</sup>
Neuvic	129 672,19 m <sup>2</sup>
St Martin de Ré	430 689,47 m <sup>2</sup>
Uzerche	102 514,97 m <sup>2</sup>

Le dossier est désormais suivi par le Bureau de l'immobilier (PS3) de la sous-direction du pilotage et du soutien des services en lien avec le Laboratoire. Au-delà de l'autonomie énergétique recherchée, il s'agit également de mettre en œuvre un volet de la politique de réinsertion des personnes détenues en fin de peine. À l'instar du Projet « BARDZOUR » au CD Le Port (Île de la Réunion), des formations au montage et à l'entretien des panneaux y seront développées pour les détenus.

#### • Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments de l'administration pénitentiaire

Les opérations de restructuration ou de réhabilitation des bâtiments comportent systématiquement la mise aux normes des installations, ainsi que la mise aux standards actuels des équipements consommateurs d'énergie et des éléments contribuant au confort thermique des agents. Ces opérations impliquent des techniques qui permettent de réduire l'empreinte

carbone. Concernant plus spécifiquement les opérations sur les bâtiments existants, la chancellerie recourt aux certificats d'économies d'énergie (CEE) afin d'aider au financement d'opérations plus performantes sur le plan énergétique.



## L'actualisation des modalités de suivi du développement durable

### • Mise à jour des indicateurs COP

Les indicateurs sont des instruments de mesure de performance. Ils évaluent les politiques publiques en matière de développement durable grâce à des cibles nationales préalablement arrêtées. Les cibles nationales sont préconisées par le bureau du pilotage (PS5), et validées par le SG.

Mobilité durable : Concernant les véhicules propres, en 2019, le Laboratoire a suggéré la création d'un indicateur sur la part du parc de véhicules électriques et hybrides par rapport au parc total ou de véhicules à moteur à combustion. Il convient de relever qu'à cette date, l'hybride n'était pas considéré comme un véhicule polluant.

Biodiversité : le Laboratoire a également proposé un indicateur sur la biodiversité. Validé par le SG, l'indicateur prend en compte le pourcentage d'établissements ayant mis en place au 1er janvier de l'année N la biodiversité (cible nationale de 100%). Pour atteindre cette cible, le Laboratoire procède à une remontée des informations sur l'éco-pâturage, l'équithérapie, les chiens, les bassins à poissons, les lapins, les poules, l'installation de ruches, l'insectarium, l'arboretum, la flore protégée.

Réactivation du réseau de référents à l'échelle nationale  
La période 2019/2020 a permis d'installer la fonction de «développement durable» en réactivant le réseau des référents développement durable.

### • Réalisation de l'enquête Sphinx - Développement durable

La mise en œuvre du SPE et du PRE conduit le laboratoire à dresser un état des lieux précis des besoins en infrastructures de recharge électrique (bornes), et de véhicules électriques dans les Etablissements Pénitentiaires (EP). De manière à mieux valoriser les actions, il est en effet indispensable de procéder à une remontée efficace des informations afin de répondre aux questions et attentes des services déconcentrés, mais également pour découvrir voire diffuser les innovations et les bonnes pratiques. Il s'agit ensuite, pour la DAP, de disposer d'arguments chiffrés permettant de définir au mieux une feuille de route du développement durable au sein de l'administration pénitentiaire. Cette enquête est donc un outil de pilotage stratégique de la politique de développement durable en matière d'infrastructure.

Diligentée par le Laboratoire en octobre 2020, l'enquête a permis d'établir une cartographie des actions et des réalisations menées dans les EP. 170 sur 188 établissements pénitentiaires concernés par l'enquête ont répondu au questionnaire.

### • Actualisation de l'onglet « Développement durable » du site APNET

Le Laboratoire a finalisé l'actualisation de l'onglet «Développement durable». Ce document a vocation à être envoyé aux DISP. Dans le sillage du SPE et du PRE, les objectifs de la DAP en matière de «développement durable» y sont partagés (les réalisations, les bonnes pratiques, les idées, les projets), ainsi que différents textes (notes, circulaires, décrets, lois, traités) sur la transition énergétique et écologique.

## 2. La programmation du développement durable pour 2021

Le laboratoire sensibilisera, mobilisera, animera, et assurera le pilotage stratégique des différentes politiques concernant le développement durable pour parvenir à la mobilité responsable des agents, réaliser des achats plus responsables, œuvrer à la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, et parvenir à la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.

### Les actions de communication

- Présentation sur la page « Développement durable » du site internet réalisé des événements liés au développement durable, et les textes actualisés (articles de presse, notes, décrets, lois, etc.) ;
- Organisation par divers canaux, au sein des services déconcentrés, des campagnes de communication autour du SPE. Des fiches stratégiques pour la mise en œuvre des 20 mesures obligatoires seront rédigées ;
- Coordination avec le Service de communication pour que les événements à forte portée médiatique de la DAP mettent en valeur des actions écocitoyennes et soient labellisés «événement écoresponsable». Des actions concrètes portées conjointement sur les terrains, en région et au niveau national qui sont mises en œuvre, depuis 2015, au travers d'un parten<sup>2</sup>ariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et où les EP remportent des médailles seront notamment visées.

## La mobilité durable

Dans le champ des mobilités qui constitue l'un des grands domaines visés par le SPE et le PRE, le Laboratoire mettra à contribution l'enquête Sphinx sur le développement durable réalisé au mois d'octobre 2020 pour établir une cartographie des activités de développement durable à l'échelle des DISP, présenter un état des lieux du parc automobile des EP, et des besoins en matière d'infrastructures de recharge et véhicules électriques (IRVE). Ce document sera publié, et mis à disposition de tous les services de la DAP. Le PRE invite à pourvoir au besoin de renouvellement du parc automobile, sans tenir compte des conditions de renouvellement habituelles (véhicules de plus de 7 ans d'âge ou avec plus de 120 000 kms au compteur). Dans sa mise en œuvre, le Laboratoire assurera le pilotage stratégique en procédant notamment à des évaluations s'appuyant sur les référents au sein des DISP, et sur l'analyse d'indicateurs de performance. Le Laboratoire rédige la note stratégique en matière de mobilité durable. Il a également participé à la mise en œuvre du plan de relance visant à acheter 170 véhicules électriques et à installer 140 bornes électriques pour favoriser à terme l'achat de nouveaux véhicules électriques.

## L'énergie durable

En matière énergétique, conformément aux dispositions inscrites dans le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, sous la coordination de M. Eric Gounel, chargé de mission développement durable (SG), le laboratoire accompagnera le service de l'immobilier (SIM) dans l'élaboration d'une stratégie ministérielle.

## Les achats responsables

Dans le domaine des achats, le laboratoire s'assurera que les gestionnaires des services de restauration collective intègrent les attendus de la loi EGALIM du 30 octobre 2018. Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs devront comprendre au moins 50% de produits « durables », dont une part au moins égale à 20% de produits issus de l'agriculture biologique, au sens du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil de l'Europe du 28 juin 2007. C'est également la substance de la loi EGALIM dont la mise en œuvre mettrait en balance gestion déléguée (GD) et gestion publique (GP). La DAP gère 192 sites dont 60 en GD et 132 en GP. Il y a un cahier des charges en GD qui n'est pas imposé en GP. Aux côtés du haut fonctionnaire en charge du DD, le laboratoire participera à l'élaboration d'une feuille de route « achat 2021 » dans le domaine des Achats Responsables en définissant une doctrine, et s'attachera à ce que les objectifs du SG (Cf. Tableau ci-dessous) soient identifiés par les services déconcentrés.

## Les éco-gestes numériques

Dans le domaine du numérique, le laboratoire s'assurera que les agents soient sensibilisés aux éco-gestes numériques, à l'achat de matériels ou de consommables reconditionnés ; que les EP utilisent du papier bureautique recyclé ; que chaque agent soit doté d'un code individuel d'accès pour faire les photocopies. Le Laboratoire mènera des actions ciblées (campagnes de sensibilisation) au sein d'EP qui n'appliqueraient pas, de manière efficace, les éco-gestes numériques. Tenant compte des perspectives d'accroissement des usages, le Laboratoire apportera son expertise au Service du Numérique (SNUM) dans la perspective de définir une stratégie ministérielle « numérique responsable ».

# CONCLUSION

*En une année et demie d'existence, le Laboratoire de recherche et innovation de la DAP a travaillé à trois objectifs : mettre à jour la politique de recherche de l'administration et en assurer la mise en œuvre ; jeter les bases d'une démarche d'innovation transversale ; rationaliser la démarche développement durable et lui donner une impulsion à la hauteur des enjeux de la transition écologique. A cela s'est ajoutée une ambition nouvelle : celle de contribuer au recueil et à la diffusion des bonnes pratiques pénitentiaires. Face à cette pluralité d'enjeux, la Laboratoire a créé des outils et développé des démarches spécifiques, comme site APNET. Le portefeuille de projets actuellement en cours illustre cette importante activité. L'année à venir permettra de préciser ces objectifs grâce aux retours d'expériences. Elle devra surtout permettre de confirmer la synergie entre les trois sections du bureau et de créer une circularité entre les bonnes pratiques, la recherche et l'innovation.*



Direction de l'administration  
pénitentiaire